

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL D'INSTANCE  
DE METZ

## RECEPISSE DE DEPOT

Registre du Commerce et des Sociétés  
31 rue du Cambout - CS 20223 - 57000 METZ  
Ouvert au public de 8h30 à 11h45  
tél 03.87.36.60.98 de 14h à 16h sauf mercredi

UEM

2 place du Pontiffroy  
57000 Metz

V/REF :

N/REF : 2008 B 69 / 2017-B-4715

Le greffier du tribunal d'instance de Metz certifie qu'il a reçu le 11/07/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Rapport du commissaire aux comptes en date du 06/06/2017

Rapport de gestion en date du 11/05/2017

Procès-verbal d'assemblée en date du 30/06/2017

Concernant la société

UEM

Société anonyme d'économie mixte

2 place du Pontiffroy

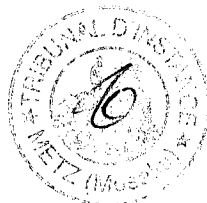
57000 Metz

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-4715 le 18/08/2017

R.C.S. METZ TI 779 987 486 (2008 B 69)

Fait à METZ le 18/08/2017,

LE GREFFIER



# Rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et sur le périmètre de la consolidation

BOURNEVILLE GREFFE DU RCS

1784715

Le 11 JUIL. 2017

Messieurs les actionnaires,

Messieurs les actionnaires,

Votre conseil d'administration vous a réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions légales et statutaires pour vous présenter son rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, les comptes annuels arrêtés à cette même date et vous demander d'approuver ces comptes et diverses autres propositions.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de la société et celle du périmètre de la consolidation.

Les convocations vous ont été adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais prescrits.

Le contrôle des comptes de l'exercice écoulé par vos commissaires aux comptes permettra de vous donner lecture tant du rapport général correspondant que du rapport sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Les comptes qui vous sont soumis ont été établis et présentés conformément aux principes définis par le Code de commerce et les dispositions législatives et réglementaires alors en vigueur en France et aux spécificités particulières découlant du régime applicable aux entreprises concessionnaires du service public et plus particulièrement de celles du secteur de l'électricité et du gaz.

Avant de vous présenter les résolutions à soumettre à votre assemblée, nous vous résumons l'activité de notre société.

## 1 ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

### 1.1 ACTIVITE DE L'ENSEMBLE DU PERIMETRE CONSOLIDE

Le périmètre consolidé dont nous décrivons l'activité comprend les sociétés UEM, URM, énergem, efluid, énergreen production, énergreen services, Les Centrales de Lorraine (CDL), Iper EOL Baronville Destry, Iper EOL Thicourt et Iper EOL ESTL.

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux règlements n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatifs aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques et n° 00-06 du CRC relatif à la comptabilisation des passifs.

Le chiffre d'affaires du groupe progresse de 24% au regard de l'année 2015 pour s'établir à 309 329 k€.

Le résultat net consolidé part du groupe s'élève à 16 850 k€ et tient compte notamment des résultats sociaux de 41 138 k€, d'une charge d'impôt différé de 1 048 k€, des intérêts minoritaires de 1 607 k€ et de l'élimination des dividendes intra-groupe pour 21 149 k€.

### 1.2 LA SOCIETE URM

Nous vous rappelons que notre société détient, au 31 décembre 2016, la totalité des actions formant le capital social de la société URM pour un montant total de participation de 68,3 M€.

#### 1.2.1 ELEMENTS BILANCIELS CLES

Les principaux chiffres clés du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sont les suivants :

Copie certifiée  
conforme à l'original  
1/76

(en k€)	Exercice clos le 31.12.2016	Exercice clos le 31.12.2015
Total actif immobilisé	253 624	242 304
Total actif circulant	66 880	68 012
<i>Dont charges constatées d'avance</i>	45	48
Total provisions pour risques et charges (hors concession)	14 640	15 663
Dettes	26 187	18 009
Capitaux propres	75 234	77 553
dont résultat net comptable	5 742	8 070
Passifs spécifiques liés aux concessions	204 099	199 091

Les capitaux propres de la société URM s'élèvent, au 31 décembre 2016, à 75 233 894 €.

## 1.2.2 ELEMENTS AYANT CARACTERISE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2016

### 1.2.2.1 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SOUTENUE

Les efforts d'investissements ont été poursuivis dans les réseaux HTA-BT : 64 km de réseaux neufs HTA et BT ont ainsi été mis en service en 2016 (62 km en 2015).

Ces réseaux ont été construits quasiment exclusivement en technique souterraine. Le taux de réseaux souterrains atteint 75% en HTA et 79% en BT pour l'ensemble des 142 communes desservies par URM.

Les investissements en HTB restent à un niveau très élevés, du fait de la poursuite des travaux au poste-source de Viaud à Créhange, et du démarrage de la construction de la ligne Borny-Viaud.

Le volume d'investissement atteint ainsi 21,6 M€ en 2016 pour 23 M€ en 2015.

Sur 2016, deux mises en service significatives ont été réalisées :

- Mise en service du bâtiment loué à efluid SAS en tant que bureaux professionnels ;
- Mise en service du poste source de Borny.

### 1.2.2.2 EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

L'année 2016 a été marquée par des températures hivernales plus froides qu'en 2015. Les ventes d'acheminement, représentant 91% du chiffre d'affaires, dépendent fortement des conditions climatiques, ce qui explique leur progression de 1,3% par rapport à 2015.

Par ailleurs, l'année 2015 avait été marquée par un chiffre d'affaires composé de raccordements exceptionnels, notamment de parcs éoliens, Ces conditions exceptionnelles de raccordement ne se sont pas reconduites sur 2016.

Ainsi le chiffre d'affaires total diminue de 3% par rapport à 2015 en raison de ces deux éléments.

## 1.2.3 RESULTATS 2016

La société URM a obtenu les résultats suivants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

(en k€)	Exercice clos le 31.12.2016	Exercice clos le 31.12.2015
Chiffre d'affaires net hors taxes	62 358	64 429
Résultat d'exploitation	7 856	12 056
Résultat financier	515	895
Résultat courant avant impôts	8 370	12 950
Résultat exceptionnel	(498)	(777)
Résultat net comptable	5 742	8 070

Copie certifiée  
conforme à l'original

Le chiffre d'affaires d'URM (62,4 M€) est principalement constitué des ventes d'acheminement d'électricité et pour le reste, de ventes de prestations liées à l'activité de Gestionnaire de Réseau de Distribution (essentiellement les raccordements de clients au réseau) ainsi qu'aux prestations techniques réalisées pour les fournisseurs d'électricité.

Les recettes d'acheminement augmentent de 1,3% par rapport à 2015, en raison notamment de quantités livrées plus élevées suite à un hiver plus long et plus froid.

Les ventes de prestations sont en baisse significative de 2,8 M€ par rapport à une année 2015 où le raccordement d'un site de production d'énergie éolienne avait généré une recette non récurrente de 1,7 M€.

Les charges d'exploitation affichent une légère baisse de 0,5 M€, notamment liée à des charges de maintenance en retrait suite à l'absence de chantier de grande ampleur. L'externalisation de passifs sociaux pour un montant de 2 M€ a été reconduite sur l'année 2016.

Les dotations aux amortissements augmentent de 0,1 M€. La poursuite du plan d'investissement d'URM dont notamment les mises en services du poste source de Borny sur le 3eme trimestre 2016 et du bâtiment loué à efluid SAS en fin d'exercice auront un impact significatif sur les amortissements en 2017.

Par ailleurs, les autres charges ont progressé de 291 k€ en raison de la forte hausse des créances irrécouvrables refacturées par le fournisseur d'électricité dans le cadre de l'application de la décision de la Commission de régulation de l'Energie du 22 octobre 2010.

Le résultat financier composé principalement des intérêts des comptes à terme s'élève à 0,5 M€.

Le résultat net de l'entreprise atteint 5,7 M€, soit une diminution de 2,3 M€ par rapport à 2015. Cette baisse est due principalement l'impact sur les comptes des changements de durées de vie de deux catégories de biens en concession (-1,5 M€, cf §5.7 des états financiers). Il faut rappeler également qu'une correction d'erreur avait été comptabilisée sur 2015, relative à la reprise de la quote part d'amortissement relative aux biens financés par le concessionnaire, à hauteur de 1,2 M€.

#### 1.2.4 PERSPECTIVES D'AVENIR

Le tarif HTA/BT TURPE 5 qui entrera en vigueur en août 2017 a été établi pour permettre à Enedis d'exploiter ses réseaux et de financer ses besoins d'investissements toujours importants dans les réseaux pour les quatre ans de la période tarifaire 2017-2021.

Ce tarif doit permettre à URM de maintenir sa trajectoire économique en termes de résultat d'exploitation et de capacité à financer ses investissements.

Le prix d'achat des pertes, évolue dorénavant en fonction des prix du marché de fourniture d'une part et du marché de capacité d'autre part. Les dépenses d'achat des pertes peuvent ainsi connaître des variations importantes d'une année sur l'autre.

URM maintiendra sa politique d'investissement soutenue dans les réseaux HTA et BT qui seront construits quasiment exclusivement en technique souterraine avec en priorité la poursuite du programme de remplacement des câbles les plus anciens.

Les investissements de renouvellement des ouvrages Haute Tension resteront à un niveau élevé du fait des nécessités de renouvellement des installations (postes source de St Julien et Pontiffroy) et des contraintes réglementaires (renouvellement des lignes 63 kV alimentant le poste de Viaud).

Les investissements au Poste de St Julien permettront par ailleurs de réduire le montant de l'acheminement amont.

Le déploiement des compteurs communicants Linky à partir de 2019 pour une durée d'environ 6 ans constituera également un poste important d'investissement (estimé à 23 M€).

### 1.3 LA SOCIETE EFLUID

#### 1.3.1 ELEMENTS AYANT CARACTERISE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2016

L'année 2016 a été marquée, pour efluid SAS, par plusieurs évolutions majeures :

- La consolidation de l'organisation de l'entreprise via la mise en œuvre d'un nouvel organigramme renforçant les équipes et la structure hiérarchique de la société en mars 2016 et l'augmentation significative des effectifs avec plus de 40 embauches en 2016, amenant l'effectif à plus de 170 salariés à la fin de l'année ;
- Le début de la réalisation de la version majeure 13 de l'application, impliquant un vaste chantier d'analyses, d'études techniques et de développements ;

Copie certifiée  
conforme à l'original

- La mise en production du haut de portefeuille chez le client ES et du bas de portefeuille chez le client Vialis ainsi que la finalisation du dossier d'intégration « multi-ELD » traduit par la mise en production de plus de 20 nouveaux clients dans une formule originale d'infogérance comprenant maintenance et hébergement ;
- L'accélération des travaux de migration chez le client majeur de la société ;
- Le début des premiers travaux d'intégration relatifs aux compteurs évolués chez les clients majeurs et le lancement du développement de l'outil de mobilité mobefluid qui complètera la gamme efluid avec un outil numérique adapté aux travaux de relève et de gestion des interventions sur le terrain ;
- Le début des activités de commercialisation à l'étranger par la réalisation d'une étude de marché adaptée et la conduite d'actions de prospection à l'export ;
- L'emménagement des équipes dans le nouveau bâtiment efluid, finalisé en octobre 2016, permettant aux équipes de bénéficier d'un espace de travail optimisé garantissant une communication efficace entre les entités.

### 1.3.2 RESULTATS 2016

La Société a obtenu les résultats suivants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

(en k€)	Exercice clos le 31.12.2016	Exercice clos le 31.12.2015
Chiffre d'affaires net hors taxes	49 938	45 267
Résultat d'exploitation	12 610	13 287
Résultat financier	459	304
Résultat courant avant impôts	13 081	13 591
Résultat exceptionnel	(19)	(22)
Résultat net comptable	7 899	8 175

### 1.3.3 PERSPECTIVES D'AVENIR

En dehors des activités traditionnelles de suivi des clients en production, l'année 2017 sera marquée par la poursuite et la fin du développement de la version majeure V13 dont la mise en production chez nos clients commencera à la fin de l'année.

Les premiers travaux préparatoires à la création de la version majeure V14 (notamment analyse et études techniques) seront initiés durant le 2<sup>ème</sup> semestre.

Les travaux d'intégration des fonctionnalités liées aux compteurs évolués pour des clients majeurs vont être poursuivis pendant l'année 2016. Concernant les nouveaux clients, un dossier d'intégration regroupant plusieurs entreprises locales françaises sera initié dès le premier trimestre.

Les opérations de migration chez le principal client de la société se poursuivront avec une accélération des volumes.

D'un point de vue interne, la consolidation des effectifs sera poursuivie via un plan ambitieux de recrutement, permettant de conforter les équipes.

La prospection à l'export sera densifiée.

## 1.4 LA SOCIETE ENERGEM

Nous vous rappelons que notre société détient au 31 décembre 2016 la totalité des actions formant le capital social de la société énergem d'un montant de 2,5 M€.

### 1.4.1 ELEMENTS AYANT CARACTERISE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2016

L'activité de l'année 2016 a été marquée par la commercialisation d'offres de marché BT>36kVA et HTA sur le segment haut de portefeuille, suite à la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité jaune et vert.

Les actions de prospection ciblées et les nombreuses réponses à des consultations nationales ont généré une forte croissance du portefeuille clients. Les volumes vendus en 2016 ont atteint près de 560 GWh, auprès de clients de tous secteurs d'activités, sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La fidélisation de ces clients a également été un axe de travail majeur, qui s'est traduit par un taux de reconduction proche de 100% pour les contrats se terminant en 2016.

Copie certifiée  
conforme à l'original

Concernant les segments clients particuliers et petits professionnels, énergem a poursuivi la commercialisation d'électricité et de gaz, en s'appuyant sur des actions de communication ciblées régionalement. L'accent a été mis sur la vente via des réseaux de partenaires qualifiés.

Les volumes vendus ont été portés à plus de 25 GWh en électricité et 20 GWh sur le gaz. Les nouvelles offres de marché à prix fixe, préparées en 2016 pour un lancement au premier trimestre 2017, devraient renforcer la compétitivité de la marque et avoir un effet bénéfique, tant sur la fidélisation que sur la conquête de nouveaux contrats.

## 1.4.2 RESULTATS 2016

La société énergem a obtenu les résultats suivants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

(en k€)	Exercice clos le	
	31.12.2016	31.12.2015
Chiffre d'affaires net hors taxes	43 966	10 863
Résultat d'exploitation	165	(77)
Résultat financier	(15)	4
Résultat courant avant impôts	150	(72)
Résultat exceptionnel	146	57
Résultat net comptable	296	(16)

Le chiffre d'affaires progresse de 33M€ par rapport au réel 2015 en raison de l'évolution du nombre de contrats desservis (+62% en électricité et +15% en gaz). Cette forte progression est liée à la fin des tarifs règlementés pour les tarifs jaune et vert. L'excédent brut d'exploitation progresse de 1,7M€ par rapport à l'année passée.

Le niveau des créances douteuses et des non valeurs reste important. Les provisions concernent principalement un client en liquidation judiciaire.

Le résultat de la société s'élève à 296k€.

## 1.4.3 PERSPECTIVES D'AVENIR

La poursuite de la croissance de l'activité sur le segment haut de portefeuille doit permettre de conforter la position de la société en tant qu'acteur reconnu nationalement dans la fourniture d'énergies.

Les perspectives de développement entrevues en 2017 seront soutenues par :

- La poursuite de la fidélisation, en vue de consolider le portefeuille clients actuels ;
- Des actions d'amélioration de la notoriété, pour asseoir notre position de fournisseur national orienté vers la qualité de service ;
- La prospection, via les réponses aux consultations et la présence sur les zones d'activités de la région ;
- Le développement d'un réseau d'apporteurs d'affaires sur tout le territoire national.

## 1.5 LA SOCIETE ENERGREEN PRODUCTION

Nous vous rappelons que notre société UEM détient au 31 décembre 2016 la totalité des actions formant le capital social d'énergreen production d'un montant de 9 M€.

### 1.5.1 ELEMENTS AYANT CARACTERISE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2016

#### 1.5.1.1 PARC EOLIEN D'ALLONDRELLE

La production 2016 (21 150 MWh) a été inférieure de 9% par rapport aux prévisions moyennes à long terme uniquement à cause d'une baisse du productible (vents inférieurs), ce qui est corroboré avec l'indice régional de production éolienne IREC qui affiche une production dans ce secteur de 89,5 % en 2016 par rapport à la moyenne à long terme P50.

#### 1.5.1.2 PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE LA FARE LES OLIVIERS

Concernant le parc photovoltaïque de la Fare les Oliviers, la production annuelle 2016 (6 342 MWh) est parfaitement en ligne avec les prévisions.

Copie certifiée  
conforme à l'original

### 1.5.2 FAITS MARQUANTS

Il n'existe pas de faits marquants suffisamment notables pour figurer dans le rapport de gestion du groupe UEM.

### 1.5.3 RESULTATS 2016

La société a obtenu les résultats suivants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

(en k€)	Exercice clos le 31.12.2016	Exercice clos le 31.12.2015
Chiffre d'affaires net hors taxes	2 533	2 668
Excédent brut d'exploitation	1 576	1 579
Résultat d'exploitation	306	308
Résultat financier	(551)	(572)
Résultat courant avant impôts	(246)	(264)
Résultat exceptionnel	(40)	(15)
Résultat net comptable	(285)	(279)

### 1.5.4 PERSPECTIVES D'AVENIR

Poursuite des trois actions décrites ci-dessus pour le développement de nouveaux projets éoliens et photovoltaïques.

En parallèle, et dans la continuité des années précédentes, réponses aux offres de vente de projets clés en main ou parcs déjà construits.

## 1.6 LA SOCIETE ENERGEEEN SERVICES

Nous vous rappelons qu'énergreen services SNC a été créée en 2013 afin d'acquérir le groupe CDL (à hauteur de 5,02%). Cette société est fiscalement transparente et est détenue à 1% par energem et 99% par énergreen production.

### 1.6.1 ELEMENTS AYANT CARACTERISE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2016

Au cours de l'année 2016, energreen services a fait l'acquisition d'études de développement de nouveaux projets éoliens dans le cadre d'un contrat de co-développement signé pour une durée de 5 ans.

Certaines études n'ayant pas abouti, une perte a été générée sur l'exercice.

### 1.6.2 RESULTATS 2016

La Société a obtenu les résultats suivants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

(en k€)	Exercice clos le 31.12.2016	Exercice clos le 31.12.2015
Chiffre d'affaires net hors taxes	0	0
Résultat d'exploitation	(367)	1
Résultat financier	(9)	0
Résultat courant avant impôts	(376)	1
Résultat exceptionnel	0	0
Résultat net comptable	(376)	1

### 1.6.3 PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société énergreen services, via son actionnaire majoritaire la société énergreen production, va poursuivre en 2017 sa participation au développement de projets éoliens sur le territoire national dans le cadre de contrat de partenariat.

Copie certifiée  
conforme à l'original

## 1.7 LE GROUPE CENTRALES DE LORRAINE

La société CDL, acquise pour un montant de 17,6 M€, filiale à 94,98% d'énergreen production et à 5,02% d'énergreen services est une Holding qui détient 3 sociétés de projet à 100 % dont l'activité de chacune est la production et la commercialisation d'énergie renouvelable à partir d'éoliennes. Le groupe CDL est constitué comme suit :

- Centrales de Lorraine (CDL) : SAS au capital social de 100 000 €
  - IPER EOL Thicourt (4 éoliennes) : SARL au capital social de 622 430 €,
  - IPER EOL ESTL (8 éoliennes) : SAS au capital social de 1 192 800 €,
  - IPER EOL Baronville-Destry (6 éoliennes) : SAS au capital social de 988 130 €.

### 1.7.1 ÉLÉMENTS AYANT CARACTÉRISÉ L'ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2016

Concernant l'activité pour l'ensemble du groupe CDL (Les Centrales De Lorraine, IPER EOL ESTL, IPER EOL Thicourt et IPER EOL Baronville Destry), la production d'électricité a été inférieure de 12% aux prévisions moyennes à long terme du fait de vents également inférieurs aux prévisions de 10,5% (l'index IREC donnant la production éolienne par secteur géographique affiche pour l'année 2016 une production en Lorraine de 89,5% de la valeur Moyenne à long terme), et la conséquence d'un certain nombre d'incidents techniques et des limitations d'injection liées à ENEDIS.

### 1.7.2 RESULTATS 2016 DU GROUPE CDL

La société CDL a obtenu les résultats suivants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

<i>(en k€)</i>	Exercice clos le 31.12.2016	Exercice clos le 31.12.2015
Chiffre d'affaires net hors taxes	26	63
Résultat d'exploitation	1	38
Résultat financier	(94)	(100)
Résultat courant avant impôts	(93)	(62)
Résultat exceptionnel	0	99
Résultat net comptable	(93)	37

La société Baronville a obtenu les résultats suivants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

<i>(en k€)</i>	Exercice clos le 31.12.2016	Exercice clos le 31.12.2015
Chiffre d'affaires net hors taxes	1 975	2 278
Excédent brut d'exploitation	1 335	1 582
Résultat d'exploitation	113	325
Résultat financier	(484)	(534)
Résultat courant avant impôts	(371)	(209)
Résultat exceptionnel	947	945
Résultat net comptable	576	736

Copie certifiée  
conforme à l'original

La société ESTL a obtenu les résultats suivants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

(en k€)	Exercice clos le 31.12.2016	Exercice clos le 31.12.2015
Chiffre d'affaires net hors taxes	2 972	3 328
Excédent brut d'exploitation	2 171	2 506
Résultat d'exploitation	608	943
Résultat financier	(846)	(917)
Résultat courant avant impôts	(238)	26
Résultat exceptionnel	(186)	(347)
Résultat net comptable	(424)	(321)

La société Thicourt a obtenu les résultats suivants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

(en k€)	Exercice clos le 31.12.2016	Exercice clos le 31.12.2015
Chiffre d'affaires net hors taxes	1 444	1 617
Excédent brut d'exploitation	1 053	1 203
Résultat d'exploitation	320	470
Résultat financier	(404)	(441)
Résultat courant avant impôts	(84)	29
Résultat exceptionnel	(88)	(169)
Résultat net comptable	(172)	(139)

A noter que le groupe CDL est en intégration fiscale avec la société CDL en tête de groupe.

### 1.7.3 PERSPECTIVES D'AVENIR

Il n'y a pas de travaux importants prévus en 2017.

## 1.8 LA SOCIETE UEM

Pour mémoire, les activités exercées par UEM sont :

- La production et la fourniture d'électricité et de gaz ;
- La production et la fourniture de chaleur et de froid ;
- La gestion des réseaux de chaleur ;
- La vidéocommunication ;
- L'aménagement et l'exploitation de centrales hydrauliques ;
- Les services complémentaires.

### 1.8.1 ELEMENTS AYANT CARACTERISES L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2016

#### 1.8.1.1 CONTEXTE ENERGETIQUE EN FRANCE

En 2016, la consommation brute d'électricité a augmenté de 1,5% par rapport à 2015, pour s'établir à 483 TWh. Cependant, en corrigeant cette évolution de l'effet température (-0,8°C en moyenne sur l'année), la consommation s'est révélée stable en France pour la sixième année consécutive (473 TWh).

Le parc de production français reste bien équilibré et l'accroissement du parc d'énergies renouvelables (+2 200 MW pour atteindre 35% de la capacité installée en France) n'a quasiment pas engendré de prix négatifs (seulement 2h lors de la journée du 8 mai).

En base, le prix spot moyen d'électricité s'est donc établi en 2016 à 36,7 €/MWh, en baisse de 4,6% par rapport à 2015. Cette évolution ne doit cependant pas cacher des niveaux de prix particulièrement élevés à partir de novembre, suite à l'arrêt de plusieurs tranches nucléaires.

Copie certifiée  
conforme à l'original

On a ainsi pu constater plus de 75h au-dessus de 100 €/MWh, avec un pic à 874 €/MWh le 7/11.

Les prix à terme d'électricité pour livraison sur l'année suivante sont restés relativement stables jusque mi-septembre puis ont été particulièrement volatiles. En effet, ils ont été tirés rapidement à la hausse lors de la mise sous cocon de plusieurs réacteurs nucléaires et ont alors atteint un maximum de 49,45 €/MWh les 3 et 4 novembre. Suite au redémarrage de certaines tranches, la tension sur les prix a diminué et l'année a clôturé à 41,75 €/MWh, juste en-deçà du prix de l'Arenh établi à 42 €/MWh.

En gaz, les prix spots sur le PEG Nord ont été en moyenne de 14,2 €/MWh, avec un premier semestre baissier suivi par un mouvement haussier sur la deuxième partie de l'année.

#### 1.8.1.2 EVOLUTION DES VENTES UEM

L'année 2016 renoue avec un climat plus rigoureux puisqu'elle totalise 2777 Degrés Jour Unifiés (DJU), soit 6% de plus qu'en 2015, un niveau supérieur à la moyenne des 15 dernières années.

Les ventes d'énergie électrique (hors consommations internes) ont totalisé 763 GWh sur l'activité régulée et 327 GWh sur l'activité dérégulée. A cela s'ajoutent 1 596 GWh livrés à des clients appartenant aux ELD sous contrat énercom.

Suite à l'extinction des tarifs jaunes et verts fin 2015, l'année 2016 a été caractérisée par la fourniture des clients « haut de portefeuille » en offres de marché et la bascule de certains contrats multi sites sur la filiale énergem.

Les volumes de vente sur les tarifs réglementés bleus ont cru de 11,5 GWh, totalisant 740,4 GWh (+1,5%).

L'activité de commercialisation du gaz sur le segment bas de portefeuille a poursuivi sa croissance soutenue avec un volume livré de 85 GWh, en progression de +29% comparé à 2015.

Les ventes de chauffage urbain, sur les réseaux Metz Cité et Metz Est, ont progressé de +7% pour atteindre 436 GWh. Cette croissance, soutenue par la politique de densification du réseau, a été principalement tirée par des conditions climatiques plus favorables sur le dernier trimestre.

#### 1.8.2 FAITS MARQUANTS

Côté commercialisation d'électricité, l'année 2016 a été marquée par la consolidation du haut de portefeuille clients sur les offres de marché :

- Propositions et signatures de prolongation de contrats. ;
- Réponses à de multiples consultations nationales ;
- Développement du panel de services dédiés, notamment via des outils de reporting, de dématérialisation ou encore de supervision énergétique ;
- Accompagnement des projets de développement et information sur les évolutions de marché.

Au global, sur le périmètre des clients UEM et énergem en électricité, notre pénétration régionale et nationale a continué de croître avec près de 500 contrats supplémentaires avec un démarrage en 2017 et une consommation prévisionnelle totale de plus de 1,1 TWh (+13%). Le succès commercial ne serait cependant pas complet sans la satisfaction des entreprises, et une enquête diligentée au dernier trimestre témoigne de la qualité du service rendu, avec près de 98% des entreprises interrogées se déclarant satisfaites de leur contrat en offre de marché.

Par ailleurs, le mécanisme de capacité entrant en vigueur en 2017, les premières opérations de couverture ont eu lieu lors des premières enchères de décembre 2016.

Concernant les tarifs réglementés de vente, l'année a été marquée par la baisse tarifaire du 1<sup>er</sup> août 2016, avec en moyenne -0,5% sur les tarifs bleus résidentiels. Ce mouvement n'a cependant pas été compensé par une baisse du tarif de cession, occasionnant un pincement de marge.

A contrario, le Conseil d'Etat a statué en juin que l'augmentation tarifaire de 2,5% décidée au 1<sup>er</sup> novembre 2014 par le gouvernement avait été insuffisante. Un rattrapage tarifaire a donc été mené au titre de la période août 2014-juillet 2015 auprès des clients, avec un impact positif de 2,9 M€ sur le résultat.

En ce qui concerne l'activité de production thermique de chaleur et d'électricité, l'année 2016 a été marquée par la poursuite de la valorisation de la capacité de production électrique sous forme de prime de capacité transitoire, avec un impact sur les comptes 2016 de l'ordre de 1,7 M€. En l'absence de réforme du tarif de cession, les outils de production de pointe de Chambière ont continué à jouer un rôle essentiel dans l'effacement des achats auprès d'EDF en jours de pointe.

Il est également à noter que les outils de pointe ont pu participer pour la première fois au mécanisme d'ajustement de RTE.

  
Copie certifiée  
conforme à l'original

D'un point de vue technique, deux chantiers importants ont été réalisés sur le site de Chambièrre : d'une part le démantèlement des chaudières charbon afin d'anticiper la réglementation sur les émissions et, d'autre part, le lancement des premiers travaux de construction d'une nouvelle turbine à gaz de 12 MW qui sera opérationnelle en 2017.

### 1.8.3 ELEMENTS BILANCIELS CLES

Les principaux chiffres clés du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sont les suivants :

(en k€)	Exercice clos le 31.12.2016	Exercice clos le 31.12.2015
Total actif immobilisé	245 222	224 657
Total actif circulant	173 672	139 282
<i>Dont charges constatées d'avance</i>	<i>1 201</i>	<i>1 013</i>
Total provisions pour risques et charges (hors concessions)	42 928	38 113
Dettes	166 220	133 470
Capitaux propres	191 461	174 113
<i>Dont résultat de l'exercice</i>	<i>27 974</i>	<i>17 202</i>
Passifs spécifiques liés aux concessions	18 283	18 245

La progression des dettes (+33 M€) et de l'actif circulant (+34 M€) est à mettre en corrélation avec la développement de l'activité, notamment sur le marché de l'énergie

### 1.8.4 SITUATION DES DETTES FOURNISSEURS

Au 31 décembre 2016, le montant des dettes fournisseurs s'élève à 8 869 k€ après déduction des factures non parvenues. L'échéancier des dettes est le suivant :


Année	Type de fournisseur	Echéancier des dettes Fournisseurs				Total
		Dettes non échues	Dettes échues < 1 mois	Dettes échues depuis 1 à 3 mois	Dettes échues > 3 mois	
2016	Fournisseur Groupe	5 280	1 755			7 035
	Fournisseur hors Groupe	1 360	390	20	43	1 834
	<b>Total</b>	<b>6 640</b>	<b>2 145</b>	<b>20</b>	<b>43</b>	<b>8 869</b>
2015	Fournisseur Groupe	1 121				1 121
	Fournisseur hors Groupe	2 031	93	93	3	2 220
	<b>Total</b>	<b>3 152</b>	<b>93</b>	<b>93</b>	<b>3</b>	<b>3 341</b>

NB : Groupe = sociétés URM, efluid, énergem, énergreen production, CDL, Baronville Destry, Thicourt, ESTL.

### 1.8.5 RESULTAT 2016

La société UEM a obtenu les résultats suivants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

	Exercice clos le 31.12.2016 En k€	Exercice clos le 31.12.2015 En k€
Chiffre d'affaires net hors taxes	235 272	195 433
Résultat d'exploitation	10 893	7 170
Résultat financier	22 509	11 834
Résultat courant avant impôts	33 401	19 003
Résultat exceptionnel	262	1 561
Résultat net comptable	27 974	17 202

  
 Copie certifiée  
 conforme à l'original

Le chiffre d'affaires est généré par les activités de vente d'énergies et de prestations de services (entretien de sous stations de chauffage, vidéocommunication, éclairage public).

En outre, les renseignements contenus dans l'annexe aux comptes vous permettent d'apprécier les éléments significatifs du bilan. Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours des cinq derniers exercices est joint au présent rapport.

## 1.9 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE OU AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les informations suivantes vous sont également données :

### 1.9.1 CONCERNANT L'INTEGRATION FISCALE

Nous vous rappelons que les comptes de notre société intègrent fiscalement les comptes de la société énergem, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 également ceux des sociétés URM et energreen production.

### 1.9.2 EN CE QUI CONCERNE LES DEPENSES ET CHARGES VISEES A L'ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Aucune dépense de cette nature n'a été réintégrée dans les comptes qui sont soumis à votre approbation.

### 1.9.3 CONCERNANT L'ACTIONNARIAT DES SALARIES

Dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale visé à l'article L. 225-102 du Code de commerce, le personnel salarié de la société (et des sociétés du groupe) ne détient aucune participation au capital de la société au 31 décembre 2016.

Par ailleurs, aucun plan d'option de souscription, d'achat d'actions et aucune décision d'attribution d'actions gratuites n'ont été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société ou de ses mandataires.

### 1.9.4 ANALYSE DES RESULTATS

Le chiffre d'affaires total s'établit à 235 272 k€. Il est constitué à 75 % par l'activité fourniture d'électricité, à 15 % par l'activité chaleur force, le reste étant constitué par les activités annexes vidéocommunication, éclairage public, fourniture de gaz et services.

La hausse de 40 M€ du chiffre d'affaires par rapport à l'année 2015 est en lien notamment avec l'accroissement des ventes auprès des fournisseurs d'électricité membres du dispositif énercom.

L'excédent brut d'exploitation est en hausse de 10 M€. La marge brute énergie est en augmentation due en particulier à la rectification des barèmes tarif bleu et tarif vert sur la période août 2014 à juillet 2015. De plus l'année 2016 a été marquée par la fin de travaux d'entretien importants débutés en 2015 et notamment le démantèlement des chaudières charbon HP1 & HP3.

Le résultat d'exploitation s'élève à 10,9 M€ en hausse de 3,7 M€ par rapport à 2015. Les dotations aux provisions sont en forte hausse (provision pour le désamiantage des dernières chaudières au charbon de Chambière).

Le résultat financier de 22,5 M€ est essentiellement constitué des produits de participation.

L'impôt sur les sociétés s'élève à 5.5 M€. Le résultat net comptable est de 28 M€ en hausse de 10,9 M€ par rapport à 2015 en lien notamment avec la hausse des dividendes perçus.

### 1.9.5 PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

La société a, durant l'année 2016, continué ses efforts pour adapter ses structures, son organisation, ses méthodes de travail et ses outils informatiques pour être en mesure de poursuivre sa croissance sur ses différents marchés. Un travail important a été mené sur la productivité en optimisant les processus liés à la commercialisation sur les marchés.

### 1.9.6 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Un crédit d'impôt a été comptabilisé dans les comptes 2016 au titre de dépenses en matière de recherche et de développement liées au développement d'efluid et d'énercom pour un montant de 50 k€.

Copie certifiée  
conforme à l'original

### 1.9.7 ACTIVITES A RISQUES

Il vous est présenté une information sur les installations classées à risque de la société conformément à l'article L.225-102-2 du Code de commerce.

La société exploite deux installations classées dans le voisinage desquelles une servitude peut-être instituée conformément à la liste prévue à l'article L.515-8 du code de l'environnement, à savoir la centrale de Chambière et celle de Metz Est.

Conformément à la réglementation en vigueur, un Plan d'Opérations Internes (POI) est mis en place et testé tous les deux ans par la société en présence des pompiers. Chacun des deux sites fait en outre l'objet d'une visite annuelle de la DREAL et de contrôles inopinés.

Deux arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter régissent ces sites en matière de prévention des risques industriels et environnementaux.

### 1.9.8 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture l'exercice 2016 et ne mérite d'être porté à votre connaissance.

### 1.9.9 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

En matière de fourniture, le développement commercial auprès de nouveaux clients conforte le positionnement stratégique de l'entreprise et offre de belles perspectives sur le segment haut de portefeuille. Sur les segments résidentiels et petits professionnels, le lancement en 2017 de nouvelles offres de fourniture devrait aussi permettre de fidéliser la clientèle existante et gagner des parts de marché sur l'activité gaz.

Côté énercom, de nouvelles études sont menées pour préparer à moyen terme une commercialisation d'offres de gaz compétitives sur le haut de portefeuille.

Sur le volet production, les efforts seront centrés sur la valorisation des outils existants sur le marché de l'électricité, sur la densification du réseau de chauffage urbain et le raccordement de nouvelles zones en développement. La mise en service en 2017 de la nouvelle turbine à gaz viendra compléter efficacement le parc de production.

Les pistes stratégiques sont donc les suivantes :

- Fidéliser la base clientèle actuelle sur le territoire historique d'UEM et accroître la pénétration à l'extérieure via la filiale énergem ;
- Développer l'activité de fourniture en gaz ;
- Développer les ventes de chauffage urbain.

Pour ce qui concerne la production d'énergies, la société concentrera son attention sur :

- L'optimisation économique des outils de production en place ;
- L'accroissement des énergies renouvelables au travers notamment de la filiale énergreen production.

### 1.9.10 FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société UEM contrôle directement ou indirectement les sociétés URM, énergem, efluid, énergreen production, énergreen services, Les Centrales De Lorraine, IPER EOL ESTL, IPER EOL Thicourt et IPER EOL Baronville Destry. Nous vous rappelons que l'annexe comptable traite des filiales et participations et qu'un tableau les concernant a été établi.

### 1.9.11 MANDATS

Nous vous informons que certains mandats sont arrivés à échéance au cours de l'exercice 2016 comme cela est indiqué dans l'annexe 3.2.

### 1.9.12 INFORMATIONS DIVERSES DES ACTIONNAIRES

Conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce, les informations concernant les mandats et les fonctions exercées par chacun des mandataires sociaux de la société au cours de l'exercice écoulé font l'objet d'un tableau annexé au présent rapport.

Copie certifiée  
conforme à l'original

## 2 PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS

### 2.1 AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons ensuite d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2016 qui s'élève à 27 974 155,34€, de la manière suivante :

- Aux actionnaires à titre de dividendes à concurrence de 14 500 000,00 € ;
- A la réserve ordinaire à concurrence de 13 474 155,34 €.

Le dividende unitaire est donc de 145 €.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 15 juillet 2017.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année 2015	14.500.000	0	0
Année 2014	14.500.000	0	0
Année 2013	11.000.000	0	0

### 2.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le cas échéant, nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par votre conseil d'administration.

Le cas échéant, vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans le rapport spécial qui sera lu dans quelques instants.

### 2.4 AUTRES RESOLUTIONS

Nous vous demandons également de vous prononcer sur le rapport général que vos commissaires aux comptes vous soumettent conformément à la mission qui leur est dévolue par la loi.

Le débat va être ouvert après lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes les précisions complémentaires ou les explications que vous jugeriez utiles.

Votre conseil vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

Fait à Metz, le 11 mai 2017



Le Conseil d'administration

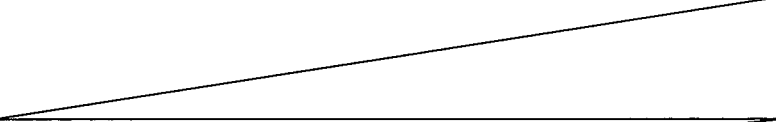
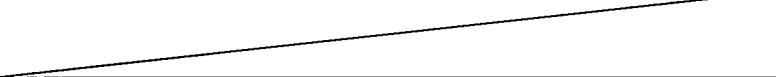
Copie certifiée  
conforme à l'original

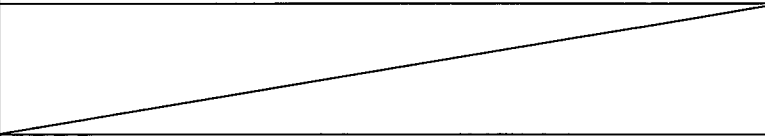
## 3 ANNEXES

### 3.1 TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices (en €)	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Nombre d'actions émises	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Nombres d'obligations convertibles en actions					
<b>Résultat global des opérations effectives</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	235 271 542	195 433 376	189 404 162	211 920 281	234 779 356
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	47 643 544	31 463 767	35 186 038	26 363 776	26 843 653
Impôt sur les bénéfices	5 527 610	3 362 215	3 117 442	3 775 035	4 798 529
Résultat après impôts, amortissements et provisions	27 974 155	17 202 475	19 264 988	11 715 986	11 492 971
Résultat distribué	14 500 000	14 500 000	14 500 000	11 000 000	10 000 000
<b>Résultat des opérations par action</b>					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	421,16	281,02	320,72	225,89	220,45
Résultat après impôts, amortissements et provisions	279,74	172,02	192,65	117,16	114,93
Dividende versé par action	145	145	145	110	100
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés	334	329	316	311	296
Montant de la masse salariale	13 038 492	12 922 279	12 062 126	11 530 154	13 361 653
Montant des cotisations sociales et avantages sociaux	9 069 232	8 700 223	8 678 979	8 113 095	9 466 615

### 3.2 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DURANT L'EXERCICE ECOULE

NOM, PRENOM USUEL DES ADMINISTRATEURS, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS	MANDATS ET FONCTIONS OCCUPÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS *
<p><b>Julien TARIS</b> Administrateur jusqu'au 24 juin 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• administrateur de :</li> <li>- Société d'Équipement du Bassin Lorrain (SAEML)</li> <li>- Société Lorraine d'Économie Mixte d'Aménagement Urbain (SAEML)</li> <li>- Société de Développement et d'aménagement de la Moselle (SAEML)</li> </ul>
<p><b>Patrick de RUGERIIS</b> Administrateur à compter du 24 juin 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• administrateur de :</li> <li>- Société d'Équipement du Bassin Lorrain (SAEML)</li> <li>- Société Lorraine d'Économie Mixte d'Aménagement Urbain (SAEML)</li> <li>- Société de Développement et d'aménagement de la Moselle (SAEML)</li> </ul>
<p><b>Emmanuel LEGRAND</b> Administrateur à compter du 2 février 2016</p>	
<p><b>Belkhir BELHADDAD</b> Administrateur</p>	
<p><b>René DARBOIS</b> Administrateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• administrateur de :</li> <li>- Agence de l'eau Rhin-Meuse (EPA) – Président Moselle-Sarre</li> <li>- AMORCE</li> <li>- HAGANIS</li> <li>- Metz Métropole Moselle Congrès</li> <li>- TAMM (Transports de l'Agglomération Metz Métropole) SAEML (censeur depuis 2010)</li> <li>- SAREMM</li> <li>• Président de :</li> <li>- ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat) du Pays Messin</li> </ul>
<p><b>Francis GROSMANGIN</b> Administrateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• président de :</li> <li>- efluid SAS</li> </ul>
<p><b>Dominique GROS</b> Administrateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• président de :</li> <li>* TAMM (Transports de l'Agglomération Metz Métropole) SAEML</li> </ul>
<p><b>Thierry JEAN</b> Administrateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• président de :</li> <li>- PSII SAS Productions et Service Innovants pour l'Industrie (Ennery)</li> <li>- Aeriades SAS (Lunéville)</li> <li>- PRECI 3 D SAS (Ennery)</li> <li>- METZ TECHNOPOLE (SAEML)</li> <li>- Metz Métropole Moselle Congrès (SPL)</li> <li>• membre du Conseil de Surveillance de :</li> <li>SIGA – Pilâtre de Rozier SA (Chambley)</li> <li>• gérant de :</li> <li>3D Meca SARL (Pétange – Luxembourg)</li> </ul>

NOM PRÉNOM(S) DES ADMINISTRATEURS, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS	MANDATS ET FONCTIONS OCCUPÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS
<b>Eric LECOMTE</b> Administrateur <i>jusqu'au 2 février 2016</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• administrateur de :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- LUCIA HOLDING SAS (Villeneuve lès Béziers)</li> <li>- ECOSIS SAS (Voreppe)</li> <li>- SUNCNIM SAS (La Seyne sur Mer)</li> </ul> </li> <li>Membre du comité stratégique de :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- AVRIL PROTEIN SOLUTIONS SAS (Paris)</li> </ul> </li> </ul>
<b>Laurent LAJOYE</b> Président du conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DG et administrateur de :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- LBI (Les Bronzes d'Industrie) SA (Amnéville)</li> </ul> </li> <li>• PDG de :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- SRI (Saint Rémy Industrie) SA (Commentry)</li> </ul> </li> <li>• président de :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- TRIPLAN INDUSTRIE SAS (Amnéville)</li> </ul> </li> <li>• administrateur de :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compagnie industrielle &amp; Financière de Bussy SA</li> <li>- CMD Engrenages et Réducteurs SA (Cambrai)</li> <li>- Sté INOXYDA (Rouen)</li> </ul> </li> <li>• membre du Conseil de Surveillance de :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- PS2II SAS Productions et Service Innovants pour l'Industrie (Ennery)</li> <li>- Hachette &amp; Driout (St Dizier)</li> </ul> </li> <li>• gérant de :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>-SCI Immobilière Saint Rémy (Commentry)</li> </ul> </li> </ul>
<b>Richard LIOGER</b> Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• président de : SAREMM</li> </ul>
<b>Daniel PLANCHETTE</b> Administrateur	
<b>Serge RAMON</b> Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• vice-président d'                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- HAGANIS</li> </ul> </li> <li>• administrateur de :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- METZ HABITAT TERRITOIRE</li> </ul> </li> </ul>

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration, d'Administrateur, de Directeur Général, Directeur Général Délégué, de membre du Directoire et du Conseil de Surveillance, Gérant, Associé en nom et fonctions exercées en exécution d'un contrat de travail sont accompagnées le cas échéant d'un astérisque.

Copie certifiée  
conforme à l'original



17 B 4715  
Le 11 JUL. 2017

UEM  
Société anonyme d'économie mixte locale au capital de 20.000.000 euros  
Siège social : 2 place du Pontiffroy – 57000 Metz  
779 987 486 RCS de Metz

Le Greffier



## Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 30 juin 2017

././.

### 2 DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 27 974 155,34 € de la manière suivante :

- Aux actionnaires à titre de dividendes à concurrence de 14 500 000,00 € ;
- Le solde, à savoir 13 474 155,34 €, à la réserve ordinaire.

Le dividende unitaire est donc de 145 €

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 15 juillet 2017.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts.

././.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

././.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit

Pour extrait certifié conforme  
Metz, le 30 juin 2017

Francis Grosmangin  
Directeur Général

Copie certifiée  
conforme à l'original

# Présentation des comptes sociaux 2016

## 1 BILAN

### 1.1 ACTIF

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2016	Net (N-1) 31/12/2015
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement	89 291	89 291		
Concession, brevets et droits similaires	10 886 201	7 026 684	3 859 517	2 723 341
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	87 006	46 435	38 571	1 567 503
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>11 062 498</b>	<b>7 164 410</b>	<b>3 898 089</b>	<b>4 290 844</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	886 849	452 847	434 002	443 120
Constructions	34 467 144	16 715 842	17 751 302	18 460 290
Installations techniques, matériel et outillage industriel	94 252 392	46 503 244	45 749 148	46 846 455
Autres immobilisations corporelles	130 525 122	64 365 831	66 159 291	68 085 249
Immobilisations en cours	5 744 249		5 744 249	1 223 274
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>265 875 755</b>	<b>130 037 763</b>	<b>135 837 992</b>	<b>135 058 388</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations	84 766 937	605 000	84 161 937	83 881 937
Créances rattachées à des participations	13 263 668		13 263 668	
Autres titres immobilisés	5 000 000		5 000 000	
Prêts	1 308 648	9 147	1 299 501	1 240 159
Autres immobilisations financières	1 760 829		1 760 829	185 463
Participations évaluées par mise en équivalence				
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>106 100 082</b>	<b>614 147</b>	<b>106 486 935</b>	<b>85 307 559</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>383 038 336</b>	<b>137 816 320</b>	<b>245 222 016</b>	<b>224 656 792</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières et approvisionnement	8 360 578	2 050 148	5 710 431	4 508 553
Stocks d'en-cours de production de biens	2 279 122		2 279 122	2 844 587
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
<b>TOTAL stocks et en-cours :</b>	<b>10 639 700</b>	<b>2 650 148</b>	<b>7 989 552</b>	<b>7 353 141</b>
<b>CRÉANCES</b>				
Avances, acomptes versés sur commandes	80 130		80 130	688 176
Créances clients et comptes rattachés	75 791 200	2 810 461	72 980 740	69 088 271
Autres créances	23 466 459	23 885	23 442 574	28 302 496
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL créances :</b>	<b>99 337 789</b>	<b>2 834 345</b>	<b>96 503 443</b>	<b>98 078 944</b>
<b>DISPONIBILITÉS ET DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	67 978 105		67 978 105	32 837 219
Charges constatées d'avance	1 200 716		1 200 716	1 013 171
<b>TOTAL disponibilités et divers :</b>	<b>69 178 821</b>		<b>69 178 821</b>	<b>33 850 389</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>179 156 309</b>	<b>5 484 493</b>	<b>173 671 817</b>	<b>139 282 474</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>562 194 645</b>	<b>143 300 813</b>	<b>418 893 832</b>	<b>363 939 266</b>

## 1.2 PASSIF

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2015
<b>SITUATION NETTE</b>		
Capital social ou individuel dont versé 20 000 000	20 000 000	20 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	2 000 000	2 000 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	136 987 858	134 285 383
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	27 974 155	17 202 475
<b>TOTAL situation nette :</b>	<b>186 962 014</b>	<b>173 487 858</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 498 949	623 880
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	944	990
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>191 461 906</b>	<b>174 112 729</b>
Autres fonds propres liés aux concessions	3 620 314	3 255 576
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>3 620 314</b>	<b>3 255 576</b>
Provisions pour risques	3 839 210	2 684 585
Provisions pour charges	53 751 515	50 416 901
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>57 590 724</b>	<b>53 101 486</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	34 806 922	38 728 463
Emprunts et dettes financières divers	4 955 473	3 156 037
<b>TOTAL dettes financières :</b>	<b>39 762 395</b>	<b>41 884 500</b>
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	17 471 955	13 780 256
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 664 845	39 179 497
Dettes fiscales et sociales	27 673 546	21 939 044
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	604 422	117 445
Autres dettes	34 677 521	16 146 368
<b>TOTAL dettes diverses :</b>	<b>108 620 335</b>	<b>77 382 354</b>
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	366 204	422 365
<b>DETTES</b>	<b>166 220 888</b>	<b>133 469 474</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>418 893 832</b>	<b>363 939 266</b>

Copie certifiée  
conforme à l'original

## 2 COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2016	Net (N-1) 31/12/2015
Ventes de marchandises	1 294 475		1 294 475	2 937 022
Production vendue de biens	212 800 497		212 800 497	172 378 600
Production vendue de services	21 176 570		21 176 570	20 117 754
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>235 271 542</b>		<b>235 271 542</b>	<b>195 433 376</b>
			974 870	1 277
Production stockée			192 200	303 218
Production immobilisée			12 796 985	12 294 329
Subventions d'exploitation			8 378 486	7 439 684
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 627 099	1 671 086
Autres produits				
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>259 241 182</b>	<b>217 142 970</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			9 915 245	10 997 316
Variation de stock de matières premières et approvisionnement			293 612	1 436 905
Autres achats et charges externes			186 955 164	154 112 509
<b>TOTAL charges externes :</b>			<b>197 164 020</b>	<b>166 546 731</b>
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>			<b>4 670 870</b>	<b>4 592 836</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
Salaires et traitements			13 038 492	12 922 279
Charges sociales			9 069 232	8 700 223
<b>TOTAL charges de personnel :</b>			<b>22 107 724</b>	<b>21 622 502</b>
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			9 389 628	8 503 049
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			3 725 412	2 123 598
Dotations aux provisions pour risques et charges			9 337 917	5 619 254
<b>TOTAL dotations d'exploitation :</b>			<b>22 452 957</b>	<b>16 245 901</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>1 952 736</b>	<b>965 367</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>248 348 307</b>	<b>209 973 337</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>10 892 874</b>	<b>7 169 633</b>

Copie certifiée  
conforme à l'original

RUBRIQUES	Net (N)	Net (N-1)
	31/12/2016	31/12/2015
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>10 892 874</b>	<b>7 169 633</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation	21 149 634	11 956 227
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		473
Autres intérêts et produits assimilés	1 887 488	793 633
Reprises sur provisions et transferts de charges	280 000	
Différences positives de change		21
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>23 317 122</b>	<b>12 750 354</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	808 618	916 783
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>808 618</b>	<b>916 783</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>22 508 504</b>	<b>11 833 570</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>33 401 379</b>	<b>19 003 203</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	764 624	1 223 560
Produits exceptionnels sur opérations en capital	281 940	248 627
Reprises sur provisions et transferts de charges	537 320	3 356 747
	<b>1 583 884</b>	<b>4 828 933</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	390 322	329 214
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	76 180	144 725
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	854 963	2 793 507
	<b>1 321 466</b>	<b>3 267 446</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>262 418</b>	<b>1 561 487</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	162 031	
Impôts sur les bénéfices	5 527 610	3 362 215
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>284 142 187</b>	<b>234 722 257</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>256 168 032</b>	<b>217 519 782</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>27 974 155</b>	<b>17 202 475</b>

La présente annexe complète le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le total du bilan est de 418 893 832,15 euros et le compte de résultat dégage un bénéfice s'élevant à 27 974 155,34 euros après impôt sur les sociétés.

Les tableaux des états financiers sociaux sont présentés en euro et les commentaires sont indiqués en milliers d'euro (notés k€) sauf indication contraire.

### 3 ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

#### 3.1 COMMERCIALISATION D'ENERGIES

Suite à la suppression des tarifs réglementés de vente verts et jaunes à fin 2015, la société a consolidé son portefeuille clients en offres de marché, tout en répondant à de nombreuses consultations multisites et en développant le panel de services proposés à ce segment de clientèle.

Par ailleurs, UEM a continué à renforcer son activité de commercialisation de gaz sur le segment résidentiels et petits professionnels.

Copie certifiée  
conforme à l'original

## **3.2 EVOLUTION DU TARIF REGULE DE VENTE ET DU TARIF DE CESSION**

L'année a été marquée par la baisse tarifaire des tarifs bleus au 1<sup>er</sup> août 2016 et par le rattrapage tarifaire décidé par le Conseil d'Etat sur la période août 2014 – juillet 2015. UEM a également poursuivi en 2016 ses échanges auprès de la DGEC et la CRE dans le cadre de la réforme à venir du tarif de cession, avec pour objectif de contenir la dégradation de la marge brute imposée suite aux mouvements tarifaires régulés.

## **3.3 CHAUFFAGE URBAIN ET PRODUCTION D'ELECTRICITE**

Les outils de production de Chambièrre ont bénéficié d'une rémunération complémentaire sous forme de prime de capacité transitoire. L'impact sur les comptes 2016 est de l'ordre de 1,7 M€.

Par ailleurs, deux chantiers importants ont été menés : d'une part le démantèlement des chaudières charbon et, d'autre part, les premiers travaux de construction d'une nouvelle turbine à gaz de 12 MW qui sera opérationnelle en 2017.

## **3.4 PERIMETRE DU GROUPE D'INTEGRATION FISCALE**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le périmètre du groupe d'intégration fiscale composé de la mère UEM et de sa fille energem a été élargi en intégrant les filiales URM et energem production.

## **3.5 CERTIFICATS DE CAPACITE**

Le 8 novembre 2016, la commission européenne a confirmé que le marché de capacité proposé par la France était compatible avec la réglementation en matière d'aides d'Etat.

Le 15 décembre 2016 UEM a réalisé ses premiers achats, constatés en stock à la date d'arrêté des comptes dans le cadre des enchères réalisées auprès d'Epex. Le prix s'est établi à 10 euros/Kw.

# **4 PRINCIPES COMPTABLES, METHODE D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES**

## **4.1 REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels d'UEM ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France et aux spécificités particulières découlant du régime applicable aux entreprises concessionnaires de service public.

## **4.2 CHANGEMENTS D'ESTIMATION ET DES MODALITES D'APPLICATION**

Néant

## **4.3 CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES ET DE PRESENTATION**

Néant

## **4.4 REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **4.4.1 NOTES CONCERNANT LES POSTES DU BILAN**

#### **4.4.1.1 ACTIF IMMOBILISE**

##### **➤ Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels acquis ou créés par UEM, amortis linéairement selon leur durée probable d'utilisation soit généralement 1 an pour les logiciels « software », 5 ans pour les logiciels standards et 10 ans pour les logiciels spécifiques.

Les frais de recherche et développement ne sont immobilisés que s'ils satisfont l'ensemble des critères imposés par le règlement CRC 2004-06.

➤ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, y compris les frais accessoires.

Le coût des installations réalisées en interne inclut les coûts directs de main d'oeuvre, pièces et prestations ainsi que les coûts indirects de production (pour les installations de réseaux de chauffage urbain et vidéocommunication).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie estimée des immobilisations.

UEM exerçant son activité dans le cadre de concessions, son actif immobilisé comprend des biens concédés par les collectivités ou les communes d'une part et les biens hors concession d'autre part.

4.4.1.1.1 Biens en concession

➤ Concessions hydrauliques

L'état a concédé à la Ville de Metz, dans le cadre d'un cahier des charges, l'aménagement et l'exploitation des centrales de Wadrinau (décret du 5 octobre 1957, fin de concession 2041), de Jouy aux Arches (décret du 21 janvier 1970, fin de concession 2032) et d'Argancy (arrêté du 13 avril 2007, fin de concession 2047).

La Ville de Metz a passé des conventions avec UEM pour Wadrinau, Jouy et Argancy aux termes desquelles UEM s'engage à construire et à exploiter dans les conditions prévues par les cahiers des charges lesdites centrales.

Les durées d'amortissement les plus fréquemment utilisées sont les suivantes :

- génie civil : de 40 à 50 ans
- aménagements des barrages : 25 ans
- équipements hydrauliques : 20 ans

➤ Concessions de vidéocommunication

Les contrats de concession sont au nombre de 32 (39 communes) et sont tous conclus pour une durée de 30 ans à compter de l'autorisation CSA.

Ces derniers ont été conclus principalement entre 1995 et 2002.

Le financement par le concédant d'une partie des investissements concédés se traduit en droits du concédant.

A l'expiration de la concession, tous les ouvrages et équipements faisant partie intégrante de la concession, et identifiés dans l'inventaire comme faisant partie de la catégorie des biens de retour, sont remis gratuitement au concédant ce qui engendre la constatation d'amortissements de caducité pour les biens dont la durée de vie s'étend au-delà du terme de la concession.

Toutefois, une indemnité calculée à dire d'expert désigné ou à l'amiable entre les parties, est versée au concessionnaire pour la portion des biens non amortis et qui correspond aux travaux engagés dans les dernières années de vie de la concession.

Concernant les biens de reprise, à l'expiration de la concession, pour quelque cause que ce soit, le concédant a la faculté de reprendre ou de faire reprendre par un tiers moyennant le versement d'une indemnité, les biens nécessaires à l'exploitation financés par le concessionnaire.

De même, le concédant rachète ou fait racheter la part non amortie des installations posées en location chez les abonnés.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- tête de station : de 12 à 30 ans
- réseau de transfert : de 12 à 30 ans
- réseau de distribution : de 12 à 30 ans
- branchements : 25 ans
- matériel de réception : 12 ans
- modems et décodeurs : 5 ans

➤ Réseaux de chauffage urbain

UEM s'est vu confier la concession du réseau de chauffage urbain de Metz Est en 2005. Cette concession a pour objet d'assurer la gestion du service de production et de distribution de chaleur destiné à assurer le chauffage de locaux et la production d'eau chaude sanitaire.

Copie certifiée  
conforme à l'original

Les ouvrages concédés comprennent principalement :

- l'ensemble des installations nécessaires à la production, au transport et à la distribution de fluides thermiques (centrale y compris bâtiments, canalisations, installations primaires en sous stations...),
- l'ensemble des terrains nécessaires à l'implantation des ouvrages (caniveaux, canalisations...) dont la jouissance a été confiée au concessionnaire,
- les ouvrages et biens mobiliers et immobiliers acquis par le concessionnaire en cours d'exécution de contrat,
- les installations et/ou ouvrages qui seraient réalisés ou modifiés ultérieurement, notamment les extensions et les renforcements effectués en cours de concession.

Le contrat, a été conclu sur la base d'une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005, pouvant être porté par voie d'avenant et en application de l'article 3 de la convention de délégation de service public à 20 ans en cas de raccordement de 2 zones urbaines décrites au contrat.

Le constat a été fait qu'UEM a étendu son réseau et a obtenu le raccordement de ces 2 zones. Les conditions ont donc été remplies pour passer la durée du contrat de délégation de service public à 20 ans.

Par ailleurs, le réseau de Metz Cité était exploité en régie jusqu'au 31 décembre 2007. L'exploitation du réseau reposait sur le contrat de service conclu avec la Ville de Metz. Le 17 décembre 2009, UEM a été reconduit en tant que délégataire de service public de transport et de distribution de chaleur, pour une durée de 15 ans.

Les durées d'amortissement les plus fréquemment utilisées sont les suivantes :

- réseau de chauffage urbain : 35 ans
- sous stations : 20 ans

#### 4.4.1.1.2 Biens propres

Les durées d'amortissement les plus fréquemment utilisées sont les suivantes :

- bâtiments administratifs et commerciaux : 50 ans
- agencements des constructions : 10 ans
- outillages : 10 ans
- matériels de transport : 5 ans
- outils informatiques : 5 ans
- générateurs de vapeur et turbine à gaz : 25 ans

#### ➤ Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. La valeur d'utilité des titres de participation est estimée à partir de la quote-part des capitaux propres détenue corrigée des perspectives d'évolution.

Les prêts et créances financières sont comptabilisés à la valeur historique diminuée d'une éventuelle provision pour dépréciation.

#### ➤ Dépréciation des immobilisations

UEM apprécie à chaque clôture des comptes s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre notablement de la valeur. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsque la valeur actuelle de l'actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable.

#### 4.4.1.2 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués au prix unitaire moyen pondéré d'achat.

Une provision pour dépréciation des stocks, fondée sur une analyse de la nature et de la rotation des articles stockés, est comptabilisée afin de prendre en compte les risques de non-valeur.

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en stocks depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 conformément au changement de méthode imposé par la réglementation. La société UEM utilise le modèle production pour la gestion de ses quotas de CO<sub>2</sub>. Cela se traduit par un suivi matière extra-comptable et une valorisation des quotas alloués à valeur nulle.

Les stocks intègrent une nouveauté liée à la mise en place des certificats de capacité, et à la première session de marché effectuée par EPEX Spot le 15 décembre 2016. Le prix d'équilibre a été fixé à 10 €/Kw.

Copie certifiée  
conforme à l'original

#### 4.4.1.3 CREANCES

Les créances clients et tiers sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée selon la méthode suivante :

- Le risque d'impayé est apprécié individuellement pour les créances associées à des dossiers de redressement ou de liquidation judiciaire, de rétablissement personnel, de surendettement, confiés à l'huissier ainsi que pour les créances sur travaux et prestations ;
- Pour les autres créances, la provision est estimée créance par créance prenant en compte l'ancienneté des créances. La provision s'applique pour les créances cessées de 6 mois à 1 an à hauteur de 60 % du montant HT et pour les créances cessées à compter de plus d'un an à hauteur de 100 % du montant HT.

Les comptes rattachés comprennent également le montant des factures à établir, notamment relatives à l'énergie livrée non relevée et non facturée.

#### 4.4.1.4 CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE ET EMPLOI (CICE)

La société UEM a comptabilisé dans ses comptes au 31 décembre 2016 un CICE de 429 k€.

Le CICE a été enregistré en diminution de l'impôt sur les sociétés, comme l'autorise la note de l'Autorité de Normalisation comptable de février 2013.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi est basé sur les salaires de l'année civile, et sera imputé sur l'impôt dû au moment de la liquidation de mai 2017.

L'utilisation du CICE 2016 est précisée dans le paragraphe de l'impôt sur les sociétés.

#### 4.4.1.5 TRESORERIE

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires, les caisses et les valeurs mobilières de placement (VMP). Celles-ci sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur des VMP à la clôture est inférieure à leur valeur d'achat.

#### 4.4.1.6 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste enregistre notamment la location de fibres optiques pour la vidéocommunication, les primes CEE en attente d'inscription au registre et les charges correspondant aux produits à terme d'énergie dont le dénouement interviendra postérieurement au 31 décembre 2016.

#### 4.4.1.7 DROITS DU CONCEDANT

Ce poste est la traduction d'un engagement financier vis-à-vis des concédants. Il enregistre trois natures de flux :

- Les financements d'immobilisations versés par les concédants ;
- Les financements sur devis par les tiers pour le compte de l'autorité concédante ;
- Le montant de la provision pour renouvellement utilisée se rapportant aux ouvrages renouvelés.

#### 4.4.1.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges est constituée dès lors qu'UEM a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, au bénéfice de ce tiers, et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Les provisions pour risques et charges couvrent notamment le renouvellement des immobilisations en concession, les engagements de retraite et assimilés et le gros entretien.

### 4.4.2 NOTES CONCERNANT LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

#### 4.4.2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Les montants des ventes comprennent l'ensemble des factures réalisées ou prévues, hors TVA.

#### 4.4.2.2 PRODUCTION IMMOBILISEE

Sous ce poste figurent les travaux sur les réseaux de chaleur et de vidéocommunication réalisés par le personnel de l'UEM et ayant le caractère d'investissements, ainsi que certains travaux réalisés par le personnel du service informatique concourant à la mise en place de nouveaux logiciels.

Copie certifiée  
conforme à l'original

**4.4.2.3 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**

Les subventions d'exploitation comprennent principalement la compensation financière liée à la compensation service public d'électricité (CSPE).

**4.4.2.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Les produits et charges résultant d'évènements ou opérations clairement distincts des activités ordinaires de la société sont considérés comme des éléments exceptionnels.

**5 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN****5.1 ACTIF IMMOBILISE****5.1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'établissement et de développement	89 291		
Autres immobilisations incorporelles	10 741 744		2 419 098
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>10 831 036</b>		<b>2 419 098</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains	884 955		1 894
Constructions sur sol propre et sol d'autrui	26 220 999		193 478
Constructions installations générales	7 865 532		187 135
Installations techniques et outillage industriel	91 603 369		2 851 485
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	1 530 729		2 388
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 493 729		395 991
Emballages récupérables et divers	178 371		
Immobilisations concédées	124 407 147		3 521 286
Immobilisations corporelles en cours	1 223 274		9 013 564
Avances et acomptes			
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>257 408 106</b>		<b>16 167 220</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
Participations	84 766 937		
Créances rattachées à des participations			13 263 668
Autres titres immobilisés			5 000 000
Prêts et autres immobilisations financières	1 434 769		1 636 343
Participations évaluées par mises en équivalence			
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>86 201 706</b>		<b>19 900 010</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>354 440 848</b>		<b>38 486 329</b>

Copie certifiée  
conforme à l'original

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'étab. et de développement			89 291	
Autres immobilisations incorporelles	2 022 477	165 159	10 973 207	
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>2 022 477</b>	<b>165 159</b>	<b>11 062 498</b>	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains			886 849	
Constructions sur sol propre			26 414 477	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales			8 052 667	
Install. techn., matériel et out. industriels	178 330	24 132	94 252 392	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport		28 240	1 504 877	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		80 151	3 809 569	
Emballages récupérables et divers		3 145	175 226	
Immobilisations concédées	2 465 094	427 890	125 035 449	
Immobilisations corporelles en cours	4 492 589		5 744 249	
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>7 136 013</b>	<b>563 558</b>	<b>265 875 755</b>	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations			84 766 937	
Créances rattachées à des participations			13 263 668	
Autres titres immobilisés			5 000 000	
Prêts et autres immo. financières		1 635	3 069 477	
Participations mises en équivalence				
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>		<b>1 635</b>	<b>106 100 082</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>9 158 490</b>	<b>730 351</b>	<b>383 038 336</b>	

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'étab. et de développement	89 291			89 291
Autres immobilisations incorporelles	6 450 900	806 848	182 629	7 075 118
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>6 540 191</b>	<b>806 848</b>	<b>182 629</b>	<b>7 164 410</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	441 835	11 012		452 847
Constructions sur sol propre	9 048 784	702 160		9 750 945
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	6 577 457	387 441		6 964 897
Installations techn. et outillage industriel	44 756 914	3 771 006	24 677	48 503 244
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	1 174 315	100 544	28 240	1 246 619
Mat. de bureau, informatique et mobil.	2 602 814	285 118	79 766	2 808 167
Emballages récupérables et divers	102 105			117 284
Immobilisations concédées	50 965 925	3 349 000	366 893	53 670 701
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>115 670 150</b>	<b>8 606 281</b>	<b>499 575</b>	<b>123 514 703</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>122 210 341</b>	<b>9 413 130</b>	<b>682 204</b>	<b>130 679 113</b>

Au 31 décembre 2016, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels créés ou acquis par la société (100 % des mises en service de l'année).

Copie certifiée conforme à l'original

Les immobilisations en cours (incluses dans « autres immobilisations incorporelles » pour 39 k€ concernent principalement les développements informatiques liés au projet énercom (soit 98 %).

En 2016, les mises en service des immobilisations corporelles du domaine privé comprennent principalement :

- La mise en service de serveurs, VPN et un raccordement réseau pour le bâtiment efluid ;
- Un raccordement de la zone Charcot à Woippy ;
- Un raccordement du réseau froid (Feeder) au palais des Congrès et Campanile.

Pour la partie concédée (3 521 k€ de mises en service du poste « immobilisations concédées), les principales immobilisations concernent les travaux de chauffage urbain pour 3,1 M€:

- Travaux de raccordement et de rénovation de réseaux de CU pour 2 422 k€ ;
- Créations de sous stations pour 583 k€.

Les immobilisations en cours corporelles (5 744 k€) concernent principalement :

- L'étude et la mise en oeuvre de la cogénération C13 ;
- Les travaux de renouvellement des réseaux de chauffage urbain.

## 5.1.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

### 5.1.2.1 TITRES DE PARTICIPATION

Les participations figurant à l'actif au 31 décembre 2016 sont constituées :

- Des titres d'URM, filiale détenue à 100 %, à hauteur de 68,3 M€ ;
- Des titres d'énergem, filiale détenue à 100 %, à hauteur de 2,5 M€ ;
- Des titres d'énergreen production, filiale détenue à 100 %, à hauteur de 9,9 M€ ;
- Des titres d'efluid SAS, filiale détenue à 60 %, reçus en rémunération de l'apport partiel d'actif de la branche d'activité efluid à hauteur de 4,1 M€.

Les titres d'énergem ont fait l'objet d'une reprise de provision pour dépréciation au 31/12/2016 de 280 k€ compte tenu de l'amélioration de résultat d'énergem sur 2016.

### 5.1.2.2 PRETS

Les prêts incluent notamment les prêts aux organismes collecteurs dans le cadre de la participation à l'effort construction pour 1 300 k€ au 31 décembre 2016, et 1 760 k€ au titre de dépôts de garantie et de cautionnements donnés.

### 5.1.2.3 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS

Le montant des dépôts et cautionnements versés s'élève à 1 761 k€ et concerne les consignations données au titre de la garantie des installations classées conformément aux articles L-516-1 et R516-1 et 2 du code de l'environnement (+27 k€), ainsi qu'au titre de l'accord cadre ARENH signé entre EDF et UEM et sous l'aval de la commission de régularisation de l'énergie (+1 550 k€).

### 5.1.2.4 AUTRES CREANCES IMMOBILISEES

Le montant des autres créances immobilisées (13 264 k€) correspond au reclassement de la part correspondant au financement des projets moyen et long terme des comptes courants associés pour les sociétés energreen production et Les Centrales de Lorraine.

## 5.2 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matériels, matières premières et marchandises au 31 décembre 2016 comprennent principalement les éléments suivants :

- Travaux en cours : 1 244 k€ ;
- Certificats acquis dans le cadre des mécanismes d'obligation de capacité de production (cf 3.5) : 1 225 k€ ;
- Certificats d'économie d'énergie en cours : 821 k€ ;
- Certificats d'économie d'énergie obligation : 494 k€ ;
- Charbon : 375 k€ ;

La provision pour dépréciation des stocks est de 2,65 M€. Elle porte essentiellement sur les matériels de la centrale thermique ainsi sur les certificats d'économie d'énergie.

Copie certifiée  
conforme à l'original

Le stock de matériel de centrale comporte plus de 4000 références qui servent à l'entretien et au dépannage des installations thermique d'UEM. Entre 2015 et 2016, sa valeur est passée de 4,7 M€ à 5 M€. L'augmentation de la valeur en stock concerne des matériels de remplacement pour la chaudière biomasse (+119 k€), La centrale de Metz Est (+58 k€), les pompes sur le réseau de chauffage urbain (+33 k€).

### 5.3 CREANCES CLIENTS

Au 31 décembre 2016, les créances clients totalisent 76 M€ et incluent notamment l'énergie livrée non relevée et non facturée, dénommée « énergie en compteurs », à hauteur de 27 M€, les factures à établir pour 25 M€.

La variation (+4,6 M€) par rapport à 2015 est principalement liée au rattrapage tarifaire (+5M€) et à l'augmentation des facturations enercom en raison de la progression de l'activité

La provision pour dépréciation des créances clients s'élève par ailleurs à 2,8 M€.

### 5.4 AUTRES CREANCES

Les autres créances nettes s'élèvent à 23 M€ en 2016 contre 28 M€ en 2015 soit une baisse de 4,9 M€ qui s'explique essentiellement par le reclassement de la part à long terme des comptes courants associés des sociétés Les Centrales de Lorraine et energreen production, et d'autre part par une avance de trésorerie en compte courant pour sa filiale energem afin de permettre l'activité courante de celle-ci et notamment l'activité d'achats sur les marchés financiers.

### 5.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

Le solde de trésorerie nette des concours bancaires courants est particulièrement important (64,5M€). Ce solde reflète une situation ponctuelle, induite par les règles de collatéralisation inhérentes au marché à terme de l'énergie et au dispositif enercom pour près de 30 M€. Il ne s'agit donc pas de trésorerie disponible au 31 décembre 2016 car cet excédent sera consommé sur les exercices suivants. Pour information, à fin février, cet excédent a diminué de 13 M€.

Le solde de trésorerie réellement disponible à la clôture s'élève à 34,5 M€. L'amélioration des disponibilités s'explique essentiellement par l'accroissement de la capacité d'autofinancement, par l'obtention de subventions d'investissements et le recours à emprunts bancaires (notamment pour le financement d'outils de production de chaleur).

### 5.6 CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se composent des éléments suivants :

- Le capital social (20 000 k€) dont la décomposition est indiqué ci-dessous :

	(en k€)		Valeur nominale		Nombre de titres	
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice	Au début de l'exercice	Emis pendant l'exercice	En fin d'exercice	
Actions	200	200	100 000	-	100 000	

- La réserve légale (2 000 k€) qui représente 10 % du capital social ;
- Les autres réserves (136 988 k€) ;
- Les subventions d'investissements (4 499 k€).

### 5.7 PASSIFS LIES AUX BIENS EN CONCESSION

Ces passifs sont relatifs aux concessions force hydraulique, vidéocommunication et chauffage urbain.

Ces passifs sont décomposés au passif du bilan de la manière suivante :

en K€	31/12/2016	31/12/2015
Contre- valeur des biens	71 307	73 645
Financement du concessionnaire non amorti	- 68 596	- 71 453
Amortissement du financement du concédant	909	1 063
<b>Passifs spécifiques des concessions sur les biens renouvelés</b>	<b>3 621</b>	<b>3 256</b>
Provisions pour renouvellement	14 663	14 988
<b>Passifs spécifiques des concessions sur les biens à renouveler</b>	<b>14 663</b>	<b>14 988</b>
<b>Passifs spécifiques des concessions</b>	<b>18 284</b>	<b>18 244</b>

Les passifs spécifiques liés aux concessions sont constitués de passifs sur les biens renouvelés et de passifs sur les biens à renouveler.

Les passifs spécifiques des concessions sur les biens renouvelés correspondent aux droits du concédant et se répartissent de la manière suivante :

- La contre valeur des biens correspond à la valeur non amortie des biens en concessions ;
- Le financement du concessionnaire non amorti correspondant à la part financée par le concessionnaire non amortie sur les biens à l'actif concédé ;
- L'amortissement du financement du concédant sur la durée de vie des biens concédés.

La progression des passifs spécifiques sur les biens renouvelés de 365 k€ résulte principalement de :

- Un apport concédant des communes sur les biens mis en service en 2016 de + 171 k€ ;
- Un amortissement de caducité de - 5 k€ ;
- Un impact net des droits concessionnaires sur les biens renouvelés de + 199 k€.

Les passifs spécifiques des concessions sur les biens à renouveler correspondent à l'obligation qui incombe au concessionnaire de procéder au renouvellement des biens durant la durée du contrat de concession. Cette obligation se traduit par la constitution d'une provision pour renouvellement.

Conformément à l'instruction fiscale du 18 Juin 1998 [BOI 4E-3-98] dont les dispositions de l'instruction ont été reprises dans le BOFIP (BOI-BC-PROV-30-30-20-10 et BOI-BC-PROV-30-30-20- 20), cette dernière est calculée sur la différence entre la valeur prévisionnelle de remplacement et la valeur d'achat des biens. Elle est dotée chaque année en fonction du coût prévisionnel de remplacement à l'identique.

La valeur de remplacement est calculée à partir de l'indice du coût à la construction moyenné sur 5 ans.

La provision pour renouvellement est calculée sur l'ensemble des biens de retour sur lesquels il existe une obligation contractuelle de renouvellement.

En 2016, le stock de provision pour renouvellement s'élève à 14,7 M€ et les variations 2016 s'expliquent par :

- La dotation annuelle pour +109 k€, diminution résultant principalement de l'effet indice ;
- Le transfert de la provision pour renouvellement vers les droits du concédant pour -434 k€ (cf supra).

En conclusion, les passifs liés aux biens en concession augmentent de 40 k€ en raison des éléments suivants :

- Dotation à la provision pour renouvellement : +109 k€ ;
- Part des investissements financés par les concédants : +171 k€ ;
- Amortissement de caducité : -5 k€ ;
- Impact net des renouvellements de biens : -235 k€.

## 5.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	990		47	944
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>	<b>990</b>		<b>47</b>	<b>944</b>

Provisions pour litiges		854 963		854 963
Prov. pour garant. données aux clients	2 684 585	363 324	63 663	2 984 247
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simili.	31 053 859	5 430 136	3 532 294	32 951 701
Provisions pour impôts	327 995		118 613	209 382
Prov. pour renouvellement des immo.	14 988 037	108 658	433 743	14 662 952
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	2 621 680	435 800	130 000	2 927 480
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges	1 425 330	3 000 000	1 425 330	3 000 000
<b>PROV. POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>53 101 486</b>	<b>10 192 880</b>	<b>5 703 642</b>	<b>57 590 724</b>

Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles	6 883 778		418 660	6 465 117
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation	885 000		280 000	605 000
Prov. sur autres immo. financières	9 147			9 147
Provisions sur stocks et en cours	2 605 301	901 011	856 164	2 650 148
Provisions sur comptes clients	2 080 848	2 824 401	2 094 788	2 810 461
Autres provisions pour dépréciation	23 885			23 885
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>	<b>12 487 958</b>	<b>3 725 412</b>	<b>3 649 613</b>	<b>12 563 757</b>

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>65 590 434</b>	<b>13 918 293</b>	<b>9 353 302</b>	<b>70 155 425</b>
----------------------	-------------------	-------------------	------------------	-------------------

### 5.8.1 PROVISIONS POUR AVANTAGES A LONG TERME

#### 5.8.1.1 RENTES D'INVALIDITE

Les agents statutaires en activité de service peuvent bénéficier de prestations dès lors qu'ils présentent une invalidité conduisant à une réduction des deux tiers de leur capacité de travail ou de gain.

Cette invalidité résulte soit d'une longue maladie (maladie ou accident non professionnel) soit d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Le financement de ce régime est mutualisé au sein de la branche des IEG. Il repose exclusivement sur l'employeur.

La provision constatée par UEM, conformément à la méthode retenue par la CNIEG, correspond à la valeur actuelle probable des prestations de rentes d'invalidité en cours de service.

Copie certifiée  
conforme à l'original

### 5.8.1.2 ACCIDENTS DU TRAVAIL (AT) - MALADIES PROFESSIONNELLES (MP)

Comme les salariés relevant du régime général, les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des AT et des MP. Les prestations relèvent du livre IV du code de la sécurité sociale. Elles couvrent l'ensemble des salariés et des ayants droit d'un salarié décédé suite à un AT, à un accident de Trajet ou à une MP.

L'engagement provisionné par UEM correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires des prestataires en cours de services de rentes AT-MP compte tenu des éventuelles réversions.

### 5.8.1.3 CONGES SPECIAUX DE DEPART A LA RETRAITE

Les agents pouvant prétendre à une pension statutaire de vieillesse à jouissance immédiate bénéficient l'année précédant leur départ à la retraite de congés exceptionnels pour un total de 18 jours.

Ces congés constituent un avantage à long terme et l'engagement correspondant est provisionné par UEM à hauteur de la valeur actuelle probable de la charge salariale qu'ils représentent.

## 5.8.2 PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL POSTERIEURS A L'EMPLOI

### 5.8.2.1 RETRAITES

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des Industries Electriques et Gazières (IEG) est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à retraite et de financement du régime, fixées par le Statut National du Personnel institué par le décret n°46-1541 du 22 juin 1946 en application de l'article 47 de la loi n°46-628 du 8 avril 1946 relèvent des Pouvoirs publics.

Suite à la réforme des régimes spéciaux de retraite intervenue en 2008, l'annexe III de ce décret a été profondément modifiée par les décrets n°2008-69 du 22 janvier 2008 et n°2008-627 du 27 juin 2008.

Le régime spécial des IEG est un régime par répartition dont le financement, défini par les articles 16 à 23 de la loi n°2004-803 du 9 août 2004 et ses décrets d'application, est assuré par :

- La mise en place d'un adossement financier du régime spécial de retraite des IEG aux régimes de retraite du droit commun (régime général, ARRCO, AGIRC) ;
- L'instauration de la contribution tarifaire d'acheminement (CTA) pour le financement de la part des prestations du régime spécial de retraite relative aux « droits spécifiques ante 2004 » afférents aux activités régulées (activités de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel) ;
- La prise en charge par les entreprises des IEG du financement :
  - de la part des prestations du régime spécial de retraite relative aux droits spécifiques ante 2004 afférents aux activités concurrentielles (c'est-à-dire autres que les activités régulées de transport et de distribution),
  - et de la part du financement des prestations du régime spécial de retraite correspondant aux droits spécifiques post 2004.

La provision constituée par UEM et relative aux engagements à la charge de l'entreprise, au titre du régime de retraites des agents statutaires, couvre donc les 3 éléments suivants :

- Les droits spécifiques ante 2004 non régulés ;
- Les droits spécifiques post 2004 (régulés et non régulés) ;
- Les engagements relatifs au financement des cotisations dues au titre de la période de préretraite.

### 5.8.2.2 FRAIS DE GESTION CNIEG

La CNIEG assure la gestion et le versement des pensions auprès des inactifs. Les frais de gestion de la CNIEG, à la charge des entreprises des IEG, sont donc également provisionnés.

### 5.8.2.3 AIDE AUX FRAIS D'ETUDES DES INACTIFS

L'aide aux frais d'étude (AFE) est une prestation familiale statutaire ayant pour but d'apporter une aide aux agents titulaires d'une pension de vieillesse ou d'invalidité du régime spécial des IEG, dont les enfants poursuivent leurs études après 20 ans, âge où les prestations familiales légales cessent d'être allouées.

Un accord relatif aux frais de scolarité est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2011. Il a instauré l'Aide aux Frais d'Etudes (AFE), qui s'est progressivement substitué à l'Indemnité Compensatrice de Frais d'Etude (ICFE).

Copie certifiée  
conforme à l'original

Seul l'engagement correspondant à l'avantage postérieur à l'emploi (AFE versée aux ayants droit et aux ouvriers-droit inactifs) est provisionné.

#### 5.8.2.4 INDEMNITE DE SECOURS IMMEDIAT

L'indemnité de secours immédiat au décès a pour but d'apporter une aide financière relative aux frais engagés lors du décès d'un agent statutaire en inactivité ou en invalidité. Elle est versée aux ayants droit prioritaires des agents décédés.

Jusqu'au 31/12/2015, l'indemnité statutaire correspondait à 3 mois de pension sans plafonnement. En 2015, un projet de décret limite ce plafond à 3 fois le forfait du régime général (3 400 €).

Seul l'engagement correspondant à l'avantage postérieur à l'emploi (indemnités susceptibles d'être versées aux personnes en inactivité) est évalué.

##### ➤ Agents inactifs

L'engagement provisionné par uem correspond à la valeur actuelle probable des capitaux décès calculés sur la base du montant de la retraite en cours de service.

##### ➤ Agents actifs

L'engagement provisionné par uem correspond à la valeur actuelle probable des capitaux décès calculés sur la base d'un montant de retraite calculé à partir du salaire de fin de carrière et des services validés à la date de l'évaluation.

#### 5.8.2.5 AVANTAGE EN NATURE ENERGIE

Les agents retraités des entreprises IEG, ayant rempli les conditions d'ancienneté de 15 ans, ou leur conjoint survivant, bénéficient d'un tarif préférentiel pour leurs consommations de gaz et d'électricité. La différence entre les consommations facturées aux agents retraités et les consommations valorisées au prix de cession normatif est à la charge de l'employeur. Il s'agit donc d'un avantage postérieur à l'emploi.

L'engagement d'UEM correspond à la valeur actuelle probable des consommations des agents, pendant leur période d'inactivité, valorisée au coût de revient unitaire des consommations net de la quote-part refacturée aux agents.

#### 5.8.2.6 INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

Les agents disposant de 15 ans d'activité dans le secteur des IEG bénéficient d'une indemnité de départ à la retraite.

L'engagement provisionné par UEM correspond à la valeur actuelle nette probable des droits des agents statutaires au moment de leur départ à la retraite.

### 5.8.3 HYPOTHESES ACTUARIELLES

UEM applique la recommandation 2003-R01 du CNC et comptabilise l'intégralité des engagements à prestations définies.

Ces engagements tiennent compte des salaires de fin de carrière, de l'âge de départ en retraite (en fonction des bonifications éventuelles liées au nombre d'enfants, la qualification des services...), des réversions aux ayants droits et des probabilités de présence et de survie des agents.

Le taux d'actualisation des passifs est de 1,5 % au 31 décembre 2016 (2,5% en 2015), pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et des taux de marché sur des maturités équivalentes (15 ans).

L'impact à la hausse ou à la baisse de 25 points de base du taux d'actualisation sur le total des engagements est respectivement de -5,3 % et de +5,7 %.

Le taux de rendement attendu des actifs externalisés sur les retraites est de 1,4 % au 31 décembre 2016.

A compter des comptes 2012, UEM a choisi d'utiliser la possibilité offerte par la recommandation de lisser les écarts actuariels sur la maturité résiduelle des engagements postérieurs à l'emploi.

Copie certifiée  
conforme à l'original

**5.8.4 DECOMPOSITION DE LA PROVISION POUR PASSIFS SOCIAUX AU 31/12/2015****5.8.4.1 SITUATION AU 31/12/2016**

en kC	Avantages postérieurs à l'emploi	Avantages long terme	TOTAL
Valeur actualisée de l'obligation	74 348	4 136	78 484
Juste valeur des actifs du régime	19 091		19 091
Valeur nette de l'obligation	55 257	4 136	59 393
Engagements comptabilisés au bilan	28 815	4 136	32 952
Ecart actuariel non comptabilisé	26 448		26 448

**5.8.4.2 EVOLUTION DES PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL**

La variation nette ainsi constatée de l'accroissement de l'engagement d'UEM est de 1,9 M€.

Engagements au 31/12/2015 (en kC)	31 061
Coût des services rendus	2 936
Charge nette financière	1 769
Variation des écarts actuariels	717
Prestations versées	-3 269
Rendement attendu des actifs de couverture	-263
Engagements au 31/12/2016 (en kC)	32 952

**5.8.5 PROVISION POUR RENOUELEMENT DES IMMOBILISATIONS DU DOMAINE CONCEDE**

Cf. Note sur les passifs spécifiques sur les concessions.

**5.8.6 PROVISIONS POUR GROS ENTRETIENS**

Les provisions pour gros entretiens s'élèvent à 2 927 k€ au 31 décembre 2016 et comprennent principalement les provisions de la centrale de Chambière et des centrales hydrauliques.

**5.8.7 PROVISIONS POUR GARANTIES DONNEES AUX CLIENTS**

Les provisions pour garanties données aux clients s'élèvent à 2 984 k€ au 31 décembre 2016 et correspondent aux engagements de maintenance en garantie totale d'installations de clients, principalement des sous-stations de chauffage urbain et des postes électriques.

**5.8.8 AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES**

Les autres provisions regroupent essentiellement une provision pour désamiantage et démantèlement (3 M€).

**5.8.9 PROVISIONS POUR DEPRECIATION**

Cf. notes sur les postes concernés.

**5.9 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES**

Au 31 décembre 2016, la situation des emprunts et dettes financières (hors facilités de caisse et ICNE) s'établit à 31,2 M€ en augmentation de 0,9 M€ suite notamment au décaissement partiel d'un financement d'une turbine de cogénération.

**5.10 DETTES FOURNISSEURS**

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 45,7 M€ à fin 2016 et augmentent de 6,5 M€ par rapport à 2015. Cette augmentation est principalement due à la progression des achats d'énergie (+5,5M€).

Les autres dettes s'élèvent à 35 M€ en 2016, en hausse de 18 M€. Cette augmentation est principalement due aux appels de marges et soultes de cascading liées aux activités de couverture d'énergie (+15 M€).

## 5.11 ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

### 5.11.1 ETAT DES CREANCES

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Créances rattachées à des participations	13 263 668		13 263 668	
Prêts	1 308 648		1 308 648	
Autres immobilisations financières	1 760 829	1 575 366	185 463	
<b>TOTAL de l'actif immobilisé :</b>	<b>16 333 145</b>	<b>1 575 366</b>	<b>14 757 779</b>	
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 052	1 052		
Clients douteux ou litigieux	2 813 234	899 717	1 913 517	
Autres créances clients	72 977 966	72 744 034	233 931	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie				
Personnel et comptes rattachés	33 577	33 577		
État - Impôts sur les bénéfices	645 589	645 589		
État - Taxe sur la valeur ajoutée	5 239 117	5 239 117		
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés				
État - Divers	5 412 080	5 412 080		
Groupe et associés	11 531 628	11 531 628		
Débiteurs divers	603 415	603 415		
<b>TOTAL de l'actif circulant :</b>	<b>99 257 659</b>	<b>97 110 210</b>	<b>2 147 449</b>	
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	<b>1 200 716</b>	<b>1 200 716</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>116 791 520</b>	<b>99 886 292</b>	<b>16 905 228</b>	

### 5.11.2 ETAT DES DETTES

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Après des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	3 508 070	3 508 070		
- à plus d' 1 an à l'origine	31 298 851	5 854 463	16 124 353	9 320 035
Emprunts et dettes financières divers	3 100 000		3 100 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	45 664 845	45 641 879	22 726	240
Personnel et comptes rattachés	4 373 639	4 373 639		
Sécurité sociale et autres organismes	2 439 860	2 439 860		
Impôts sur les bénéfices	472 359	472 359		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 396 768	6 396 768		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	13 990 920	13 990 920		
Dettes sur immo et comptes rattachés	604 422	604 422		
Groupe et associés	1 855 473	1 855 473		
Autres dettes	34 677 521	34 677 521		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	366 204	366 204		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>148 748 933</b>	<b>120 181 578</b>	<b>19 247 080</b>	<b>9 320 275</b>

## 5.12 AUTRES INFORMATIONS

### 5.12.1 ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

#### 5.12.1.1 ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan.

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
<b>Immobilisations financières</b>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<b>Créances</b>	
Créances clients et comptes rattachés	52 620 119
Personnel	
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
<b>Valeurs Mobilières de Placement</b>	<b>213 131</b>
<b>Disponibilités</b>	

Au 31 décembre 2016, les produits à recevoir incluent principalement :

- L'énergie livrée non relevée et non facturée : 27,4 M€ ;
- Les autres ventes à facturer : 25,2 M€, comprenant principalement facturation des pertes, prime de capacité, ventes d'énergie énercom et retard de facturation des offres de marché.

#### 5.12.1.2 ETAT DES CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan.

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	61 306
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 796 610
Dettes fiscales et sociales	7 740 567
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	604 422
Disponibilités, charges à payer	12 738
Autres dettes	562 937
<b>TOTAL</b>	<b>45 777 480</b>

Au 31 décembre 2016, les charges à payer incluent principalement les factures non parvenues des fournisseurs, les provisions pour congés, CET, primes et intéressement.

**5.12.1.3 ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	1 200 716	366 204
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>1 200 716</b>	<b>366 204</b>

Les charges constatées d'avance se composent essentiellement :

- De factures photovoltaïque ;
- De la maintenance de logiciel.

Les produits constatés d'avance se composent essentiellement :

- De la facturation des abonnements vidéocommunication de janvier 2017 ;
- De la facturation de l'éclairage public ;
- De primes fixes payées d'avance.

**6 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT****6.1 CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des produits issus de :

**6.1.1 LA VENTE D'ENERGIE (212 M€)**

- Electricité aux clients réglementés et aux clients du marché libre ;
- Fourniture individuelle et collective de chauffage urbain ;
- Electricité revendue à des fournisseurs.

**6.1.2 LES PRESTATIONS DE SERVICE (24 M)**

- Entretien de sous stations de chauffage urbain et raccordement aux réseaux de chauffage urbain ;
- Prestations liées à la vente d'électricité ;
- Vidéocommunication ;
- Eclairage public ;
- Ventes de certificats d'économie d'énergie (C2E) ;
- Prestations intra-groupe.

**6.2 LES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Les principaux produits d'exploitation concernent les éléments suivants :

- Subventions d'exploitation : 12 797 k€ (principalement CSPE) ;
- Autres produits : 1 627 k€.

Les autres produits incluent la refacturation des tarifs préférentiels (1,5 M€).

**6.3 LES ACHATS ET CHARGES EXTERNES****6.3.1 ACHAT D'ELECTRICITE****6.3.1.1 APPROVISIONNEMENT DES CLIENTS DU MARCHE LIBRE (76 M€)**

Les achats et ventes pour les clients du marché libre sont effectués via des transactions réalisées sur les marchés organisés ou en bilatéral.

Les ventes font l'objet en parallèle de couverture spécifique sécurisant sourcing.

Ce poste est en forte hausse par rapport à 2015 en lien avec la fin des tarifs réglementés Jaune et Vert (+ 59 M€ / réel 2015).

#### 6.3.1.2 APPROVISIONNEMENT DES CLIENTS REGLEMENTES EN ELECTRICITE

Ces achats prennent en compte les achats à EDF, ainsi que les achats au titre de l'obligation d'achat (production biomasse, production hydraulique, biogaz, cogénération).

➤ Achats EDF (25 M€) :

Les achats à EDF sont effectués au tarif de cession, conformément au contrat signé le 15 décembre 2006, calé sur 4 périodes modulables.

➤ Autres achats (7 M€) :

Les achats d'électricité produite à partir de Biogaz sont réalisés conformément à l'arrêté du 3 octobre 2001 et suivant l'arrêté du 10 juillet 2006, fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par des installations qui valorisent des déchets ménagers (ou assimilés) en utilisant le biogaz de décharge et bénéficiant de l'obligation d'achat d'électricité.

Les achats d'électricité produite à partir de la biomasse sont réalisés conformément au décret du 10 mai 2011 et de l'autorisation d'exploitation du 25 février 2009 délivrée suivant le décret 2002-1434 du 4 décembre 2002, pour des installations produisant de l'électricité à partir de la biomasse, bénéficiant de l'obligation d'achat de l'électricité dans le cadre d'un appel d'offres CRE.

Les achats de production hydraulique sont réalisés conformément à la loi 2000-108 du 10 février 2000, relatif à la vente d'énergie électrique produite par des installations d'énergie hydraulique des lacs, cours d'eau et mers, et bénéficiant de l'obligation d'achat d'électricité.

Les achats d'énergie produite par une installation de cogénération sont réalisés conformément à l'arrêté du 23 août 2005 modifiant les conditions d'achat de l'énergie produite par les installations de cogénération et bénéficiant de l'obligation d'achat d'électricité.

Les achats de production photovoltaïque sont réalisés conformément à la loi 2000-108 du 10 février 2000, relatif à la vente d'énergie électrique produite par des installations d'énergie photovoltaïque et bénéficiant de l'obligation d'achat d'électricité.

Les achats de la production éolienne sont réalisés conformément à l'arrêté du 17 juin 2014 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie mécanique du vent implantées à terre.

L'augmentation des volumes liée aux températures plus froides par rapport à 2015 est compensée par la diminution des achats pour les clients Jaune et Vert désormais sourcés sur le marché. Globalement, les achats réglementés diminuent d'environ 20 M€ par rapport au réel 2015.

#### 6.3.1.3 REVERSEMENT ACHÈMINEMENT

La prestation d'acheminement s'élève à 45 M€.

#### 6.3.2 LES ACHATS DE COMBUSTIBLES

Les combustibles stockés sont utilisés par les outils de production situés sur les sites de Metz-Chambière et Metz-Est.

La centrale biomasse a fonctionné sur une saison complète de chauffe en 2015, soit une consommation bois de 5,4 M€.

Les consommations de charbon ont diminué de 0,3 M€ par rapport à l'exercice précédent.

#### 6.3.3 AUTRES CHARGES DIVERSES

Les charges d'entretien sont en baisse par rapport à l'année passée (- 1.8 M€) en lien avec la fin du chantier de démantèlement des chaudières au charbon HP1 et HP3.

#### 6.4 IMPOTS ET TAXES

Les impôts et taxes sont de 4,7 M€ en 2016 contre 4,6 M€ en 2015.

Cette légère augmentation est en partie la résultante de l'accroissement des taux d'impositions locaux.

#### 6.5 FRAIS DE PERSONNEL

La masse salariale progresse de 116 k€ entre 2015 et 2016. Cette légère hausse résulte de l'augmentation des effectifs entre 2015 et 2016 de 2 ETP.

Copie certifiée  
conforme à l'original

## 6.6 PROVISIONS

Les reprises de provisions (8,3 M€) sont constituées des éléments principaux ci-dessous :

- Charges de personnel postérieures à l'emploi et long terme : 3,5 M€ ;
- Provisions pour impayés : 2 M€ liée principalement au passage de ces créances en créances irrécouvrables ;
- Provisions pour désamiantage : 1,4 M€.

Les dotations aux provisions (9,4 M€) sont constituées des éléments ci-dessous :

- Charges de personnel postérieures à l'emploi et long terme : 5,4 M€ ;
- Provisions pour désamiantage : 3 M€.

## 6.7 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier (22,5 M€) est principalement composé des éléments suivants :

- Dividendes perçus : 21 M€ ;
- Intérêts des comptes à terme : 0,3 M€ ;
- Intérêts des comptes courants d'associés : 0,3 M€ ;
- Produits sur trading : 1,1 M€ ;
- Intérêts des emprunts : -0,7 M€.

## 6.8 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel s'élève à 0,3 M€ et se compose principalement de la reprise de provision pour dépréciation de titres.

## 6.9 IMPOT SUR LES BENEFICES

La société UEM SAEML est la société tête de groupe dans le périmètre d'intégration fiscale. Ce dernier comprend également énergem SAS, détenue à 100 % par UEM, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 elle comprend aussi sa filiale URM SA détenue à 100 %, ainsi qu'une autre de ses filiales energreen SAS détenue à 100 %.

Au titre de l'exercice 2016, l'impôt dû par UEM s'élève à 5 818 k€. Il est à noter que chacune des filiales du groupe d'intégration fiscale comptabilise leur impôt.

Par ailleurs, UEM a dégagé un crédit d'impôt de 646 k€, au titre du crédit d'impôt recherche, famille, compétitivité et des dons-mécénat.

La société UEM a comptabilisé dans ses comptes au 31 décembre 2016 un CICE de 429 k€.

Le CICE a été enregistré en diminution de l'impôt sur les sociétés, comme l'autorise la note de l'Autorité de Normalisation comptable de février 2013.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi est basé sur les salaires de l'année civile, et ne pourra être imputé que sur l'impôt dû au moment de la liquidation de mai 2017.

Le CICE a permis de participer partiellement au financement en matière de recrutement.

## 7 AUTRES INFORMATIONS

### 7.1 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement n'est intervenu après la clôture de l'exercice.

### 7.2 ENGAGEMENTS FINANCIERS

#### 7.2.1 ENGAGEMENTS LIES AUX CERTIFICATS D'ENERGIE

Depuis la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, l'Etat fixe, pour chaque société concernée par ce mécanisme, un quota de certificat d'économie d'énergie à obtenir au cours d'une période triennale, la troisième période allant de 2015 à 2018.

Deux voies sont possibles pour obtenir des certificats d'économie d'énergie:

- Mettre en œuvre des actions qui donnent droit à des certificats d'économie d'énergie ;

*Copie certifiée  
conforme à l'original*

➤ Acheter des certificats d'économie d'énergie à d'autres acteurs.

Si l'objectif de certificat d'économie d'énergie n'est pas atteint, une pénalité de 2 c€/kWh manquant est versée au Trésor Public, à l'issue de la période triennale. A la clôture de l'exercice 2016, les objectifs ayant été atteints, aucune pénalité n'a donc été provisionnée dans les comptes :

Situation au 31 décembre 2016	Période triennale en kWh cumac
Obligation d'économies d'Energie prévisionnelle	600 000 000
Obligation au titre des certificats de précarité	200 000 000
Certificats obtenus (classiques)	748 886 032
Certificats obtenus (précarité)	47 171 889
Certificats attendus (Classiques)	335 916 026
Certificats attendus (précarité)	58 571 978
Certificats acquis auprès de tiers	0
Certificats cédés auprès de tiers	650 000 000
<b>Soit un excédent prévisionnel de certificats classiques</b>	<b>484 802 058</b>
<b>Soit une insuffisance prévisionnelle de certificats de précarité</b>	<b>94 256 133</b>
<b>Soit une provision constituée à la clôture de</b>	<b>0</b>

## 7.2.2 ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

UEM a mis en place, en décembre 2016, un montant de 20 M€ de swaps de taux à départs différés dans le but de sécuriser le coût de financement d'une partie des investissements du groupe (cela concernerait notamment des projets de développement enr dont les études sont en cours chez energreen production).

	Nominal (en M€)	Date de départ	Maturité
Au 31/12/2016			
Swaps de taux, payeur fixe	5	déc.-18	déc.-33
Swaps de taux, payeur fixe	15	déc.-19	déc.-34

## 7.2.3 ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

UEM a conclu dans le cadre de son activité normale de commercialisation d'électricité des contrats d'achats à terme d'énergie assurant la couverture de flux de trésorerie futurs. Ainsi au 31/12/2016, les engagements d'UEM élèvent à 151,7 M€, pour des contrats à terme de marché ou de gré à gré en contrepartie des opérations de ventes aux clients ayant exercé leur éligibilité.

La variation de juste valeur de marché au 31/12/2016 des contrats de couverture à terme d'électricité en OTC et sur le marché EEX s'élève à -17 893 k€, cette variation étant compensée par une juste valeur positive sur les ventes physiques d'électricité couvertes.

(en k€)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Engagements hors bilan donnés</b>		
Garanties bancaires et cautions hors groupe	3 212	2 107
Avals et cautions groupe	3 999	4 465
<b>Total</b>	<b>7 211</b>	<b>6 572</b>
<b>Engagements hors bilan reçus</b>		
Garanties bancaires et cautions hors groupe	4 988	641
Avals et cautions groupe		
<b>Total</b>	<b>4 988</b>	<b>641</b>

Les garanties bancaires et cautions hors groupe données sont majoritairement des engagements émis par des organismes bancaires ou affiliés pour le compte d'UEM en faveur de tiers.

Les garanties bancaires et cautions hors groupe reçues sont majoritairement des garanties reçues de la part d'organismes bancaires ou affiliés pour le compte de fournisseurs.

### 7.3 SOCIETE CONSOLIDANTE, FILIALES, PARTICIPATIONS

Filiales et participations (en k€)	Siren	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Résultats (bénéfices ou pertes du dernier exercice)
<b>A - Filiales</b> (détenues à plus de 50 %)					
energem SAS	491 415 345	2 500	-901	100%	296
URM SAS	497 833 418	10 040	59 455	100%	5 742
energreen SAS	528 030 604	9 000	491	100%	-285
efluid SAS	788 876 522	6 388	25 530	60%	7 900
<b>B - Participations</b> (détenues entre 10 à 50%)					
Néant					

### 7.4 EFFECTIFS

Effectif moyen ventilé par catégories (ETP)	31/12/2016			31/12/2015		
	Personnel salarié		Personnel mis à disposition de l'entreprise	Personnel salarié		Personnel mis à disposition de l'entreprise
	Statutaire	Non statutaire		Statutaire	Non statutaire	
Cadres	55	1	2	58	1	2
Agents de maîtrise et techniciens	180	3	21	178	4	14
Employés et ouvriers	73	22	12	70	18	15
<b>Total</b>	<b>308</b>	<b>26</b>	<b>35</b>	<b>306</b>	<b>23</b>	<b>31</b>

# Présentation des comptes consolidés 2016

## 1 BILAN

### 1.1 ACTIF

ACTIF	31/12/2016	31/12/2015	Note
	(en k€)		
Ecart d'acquisition	1 967	2 131	8.1
Immobilisations incorporelles	19 530	21 500	8.1
Immobilisations corporelles	136 929	132 233	8.1
Immobilisations en concession	285 759	277 378	8.1
Immobilisations corporelles en cours	15 745	21 590	8.1
Immobilisations financières	16 103	6 315	8.1
<b>Actif immobilisé</b>	<b>476 033</b>	<b>461 148</b>	
Stocks et travaux en cours	9 409	8 905	8.2
Clients et comptes rattachés	101 486	84 503	8.3
Autres créances	21 203	18 130	8.3
Comptes de régularisation	2 032	1 355	8.3
Valeurs mobilières de placement	3 207	3 299	8.4
Disponibilités	139 122	112 064	8.4
Impôts différés	16 258	17 306	8.5
<b>Actif circulant</b>	<b>292 717</b>	<b>245 561</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>768 750</b>	<b>706 709</b>	

Copie certifiée  
conforme à l'original

**1.2 PASSIF**

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Note</b>
	<i>(en k€)</i>		
Capital	20 000	20 000	8.6
Réserves et résultat consolidés	203 914	201 565	
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>	<b>223 914</b>	<b>221 565</b>	
Intérêts minoritaires	15 097	18 395	
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>239 011</b>	<b>239 959</b>	
Passifs liés aux biens en concession (*)	222 382	217 334	8.7
Engagements de retraite	52 015	49 544	8.8
Provisions pour autres passifs	11 746	8 759	8.8
Emprunts et dettes financières	79 382	71 757	8.9
<b>Passif non courant</b>	<b>365 525</b>	<b>347 395</b>	
Emprunts et dettes financières	11 621	8 922	8.9
Avances et acomptes reçus	18 475	14 535	8.10
Fournisseurs	38 402	27 271	8.10
Dettes sur immobilisations	1 248	765	8.10
Dettes fiscales et sociales	49 530	39 595	8.10
Autres dettes	35 623	17 109	8.10
Comptes de régularisation	5 677	1 983	8.10
Découvert bancaire	3 638	9 175	8.4 et 8.9
<b>Passif courant</b>	<b>164 214</b>	<b>119 354</b>	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>768 750</b>	<b>706 709</b>	

(\*) Les droits du concédant et la provision pour renouvellement sont désormais présentés au sein d'une rubrique unique « passifs liés aux biens en concessions ».

## 2 COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat	31/12/2016	31/12/2015	Note
	(en k€)		
Chiffre d'affaires	309 329	250 494	9.1
Autres produits d'exploitation	33 298	31 699	
Achats consommés	(197 818)	(150 277)	9.2
Charges de personnel	(47 910)	(44 342)	
Autres charges d'exploitation	(2 771)	(1 435)	
Impôts et taxes	(9 997)	(9 636)	
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	(52 921)	(43 430)	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>31 208</b>	<b>33 074</b>	
Charges et produits financiers	(352)	(1 448)	9.3
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>30 857</b>	<b>31 626</b>	
Charges et produits exceptionnels	691	459	9.4
Impôts sur les résultats	(12 927)	(11 297)	9.5
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>18 621</b>	<b>20 789</b>	
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(164)	(164)	8.1
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>18 457</b>	<b>20 624</b>	
Intérêts minoritaires	(1 607)	(1 682)	
<b>RESULTAT NET (part du groupe)</b>	<b>16 850</b>	<b>18 942</b>	
Résultat par action (en euros)	168,50	189,42	

Copie certifiée  
conforme à l'original

### 3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Capitaux propres (en k€)	Capital	Primes	Réserves et résultat consolidés	Part Groupe	Minoritaires	Total
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>	<b>197 123</b>	<b>217 123</b>	<b>18 487</b>	<b>235 609</b>
Dividendes versés	-	-	(14 500)	(14 500)	(1 775)	(16 275)
Résultat de l'exercice	-	-	18 942	18 942	1 682	20 625
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>	<b>201 565</b>	<b>221 565</b>	<b>18 395</b>	<b>239 959</b>
Dividendes versés	-	-	(14 500)	(14 500)	(3 270)	(17 770)
Résultat de l'exercice	-	-	16 850	16 850	1 607	18 457
Autres variations	-	-	-	-	(1 635)	(1 635)
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>	<b>203 915</b>	<b>223 915</b>	<b>15 097</b>	<b>239 011</b>

### 4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en k€)	31/12/2016	31/12/2015	Note
Résultat net des entreprises consolidées	18 457	20 624	
<i>Dotation nette aux amortissements et provisions sur actifs immobilisés</i>	24 485	25 459	
<i>Dotation nette aux provisions pour risques et charges</i>	11 185	5 787	
<i>Plus ou Moins-values de cessions</i>	669	565	
<i>Variation des impôts différés</i>	1 048	(527)	
<i>Subventions inscrites au compte de résultat</i>	(275)	(233)	
<i>Autres éléments sans incidence sur la trésorerie</i>	(1 635)	-	
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	35 477	31 050	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	22 970	2 543	
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>76 904</b>	<b>54 216</b>	
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(1 484)	(2 759)	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(30 095)	(29 759)	
"Apport" Droits des concédants	1 116	762	
Cessions d'immobilisations corporelles	13	-	
Autres encaissements et décaissements	(9 784)	(981)	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(40 234)</b>	<b>(32 737)</b>	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(14 500)	(14 500)	
Dividendes versés aux minoritaires	(3 270)	(1 775)	
Souscription d'emprunts et dettes financières	18 959	2 000	8.8
Remboursement d'emprunts et dettes financières	(8 635)	(12 292)	8.8
Subventions d'investissement reçues	3 279	-	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(4 167)</b>	<b>(26 567)</b>	
<b>Variation globale de la trésorerie et équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires</b>	<b>32 503</b>	<b>(5 088)</b>	
Trésorerie d'ouverture nette des découverts bancaires	106 188	111 276	8.4
Trésorerie de clôture nette des découverts bancaires	138 691	106 188	8.4
<b>Variation globale de la trésorerie et équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires</b>	<b>32 503</b>	<b>(5 088)</b>	

## 5 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

### 5.1 INVESTISSEMENTS

Les efforts d'investissements ont été poursuivis dans les réseaux HTA-BT : 64 km de réseaux neufs HTA et BT ont ainsi été mis en service en 2016 (62 km en 2015).

Ces réseaux ont été construits quasiment exclusivement en technique souterraine. Le taux de réseaux souterrains atteint 75% en HTA et 79% en BT pour l'ensemble des 142 communes desservies par URM.

Les investissements en HTB restent à un niveau très élevé, du fait de la poursuite des travaux au poste-source de Viaud à Créhange, et du démarrage de la construction de la ligne Borny-Viaud.

Le volume d'investissement atteint ainsi 21,6 M€ en 2016 pour 23,0 M€ en 2015 pour URM.

Sur 2016, deux mises en service significatives ont été réalisées sur URM :

- Mise en service du bâtiment loué à efluid SAS en tant que bureaux professionnels ;
- Mise en service du poste source de Borny.

En 2016, les investissements réalisés par l'UEM sur la partie concédée correspondent principalement à des travaux de chauffage urbain, notamment 3,1 M€ relatif à des travaux de raccordement et de rénovation de réseaux de CU et des créations de sous stations.

### 5.2 ACTIVITE

#### 5.2.1 EVOLUTION DU TARIF REGULE DE VENTE ET DU TARIF DE CESSION

L'année 2016 a été marquée par la baisse tarifaire des tarifs bleus au 1er août 2016 et par le rattrapage tarifaire décidé par le Conseil d'Etat sur la période août 2014 – juillet 2015. UEM a également poursuivi en 2016 ses échanges auprès de la DGE et la CRE dans le cadre de la réforme à venir du tarif de cession, avec pour objectif de contenir la dégradation de la marge brute imposée suite aux mouvements tarifaires régulés. Chauffage urbain et production d'électricité

Au cours de l'année 2016, les outils de production de Chambière ont bénéficié d'une rémunération complémentaire sous forme de prime de capacité transitoire. L'impact sur les comptes 2016 est de l'ordre de 1,7 M€.

Par ailleurs, deux chantiers importants ont été menés : d'une part le démantèlement des chaudières charbon et, d'autre part, les premiers travaux de construction d'une nouvelle turbine à gaz de 12 MW qui sera opérationnelle en 2017.

#### 5.2.2 COMMERCIALISATION D'ENERGIES

Suite à la suppression des tarifs réglementés de vente verts et jaunes à fin 2015, la société UEM a consolidé son portefeuille clients en offres de marché, tout en répondant à de nombreuses consultations multisites et en développant le panel de services proposés à ce segment de clientèle.

Par ailleurs, UEM a continué à renforcer son activité de commercialisation de gaz sur le segment résidentiels et petits professionnels.

#### 5.2.3 CERTIFICATS DE CAPACITE

Le 8 novembre 2016, la commission européenne a confirmé que le marché de capacité proposé par la France était compatible avec la réglementation en matière d'aides d'Etat.

Le 15 décembre 2016 UEM a réalisé ses premiers achats, constatés en stock à la date d'arrêté des comptes dans le cadre des enchères réalisées auprès d'Epex. Le prix s'est établi à 10 euros/Kw

#### 5.2.4 EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES D'URM

L'année 2016 a été marquée par des températures hivernales plus froides qu'en 2015. Les ventes d'acheminement, représentant 91% du chiffre d'affaires, dépendent fortement des conditions climatiques, ce qui explique leur progression de 1,3% par rapport à 2015.

Par ailleurs, l'année 2015 avait été marquée par un chiffre d'affaires composé de raccordements exceptionnels, notamment de parcs éoliens, Ces conditions exceptionnelles de raccordement ne se sont pas reconduites sur 2016.

Ainsi le chiffre d'affaires total diminue de 3% par rapport à 2015 en raison de ces deux éléments.

Copie certifiée  
conforme à l'original

## 5.2.5 DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE D'ENERGEM

L'activité de l'année 2016 a été marquée par la commercialisation d'offres de marché BT>36kVA et HTA sur le segment haut de portefeuille, suite à la fin des tarifs règlementés de vente d'électricité jaune et vert.

La société a notamment profité de la bascule en offre de marché de certains clients multisites UEM pour signer des contrats multisites sur un périmètre plus large, à une maille régionale ou nationale.

Les actions de prospection ciblées et les nombreuses réponses à des consultations nationales ont généré une forte croissance du portefeuille clients. Les volumes vendus en 2016 ont atteint près de 560 GWh, auprès de clients de tous secteurs d'activités, sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La fidélisation de ces clients a également été un axe de travail majeur, qui s'est traduit par un taux de reconduction proche de 100% pour les contrats se terminant en 2016.

Concernant les segments clients particuliers et petits professionnels, énergem a poursuivi la commercialisation d'électricité et de gaz, en s'appuyant sur des actions de communication ciblées régionalement. L'accent a été mis sur la vente via des réseaux de partenaires qualifiés.

Les volumes vendus ont été portés à plus de 25 GWh en électricité et 20 GWh sur le gaz. Les nouvelles offres de marché, préparées en 2016 pour un lancement au premier trimestre 2017, devraient renforcer la compétitivité de la marque et avoir un effet bénéfique, tant sur la fidélisation que sur la conquête de nouveaux contrats.

## 5.2.6 DEVELOPPEMENT D'EFLUID

L'année 2016 a été marquée, pour efluid SAS, par plusieurs évolutions majeures :

- La consolidation de l'organisation de l'entreprise via la mise en oeuvre d'un nouvel organigramme renforçant les équipes et la structure hiérarchique de la société en mars 2016 et l'augmentation significative des effectifs avec plus de 40 embauches en 2016, amenant l'effectif à plus de 170 salariés à la fin de l'année ;
- Le début de la réalisation de la version majeure 13 de l'application, impliquant un vaste chantier d'analyses, d'études techniques et de développements ;
- La mise en production du logiciel pour la gestion du haut de portefeuille chez le client ES et du bas de portefeuille chez le client Vialis ainsi que la finalisation du dossier d'intégration « multi-ELD » traduit par la mise en production de plus de 20 nouveaux clients dans une formule originale d'infogérance comprenant maintenance et hébergement ;
- L'accélération des travaux de migration chez le client majeur de la société ;
- Le début des premiers travaux d'intégration relatifs aux compteurs évolués chez les clients majeurs et le lancement du développement de l'outil de mobilité mobefluid qui complètera la gamme efluid avec un outil numérique adapté aux travaux de relève et de gestion des interventions sur le terrain ;
- Le début des activités de commercialisation à l'étranger par la réalisation d'une étude de marché adaptée et la conduite d'actions de prospection à l'export ;
- L'emménagement des équipes dans le nouveau bâtiment efluid, finalisé en octobre 2016, permettant aux équipes de bénéficier d'un espace de travail optimisé garantissant une communication efficace entre les entités.

# 6 PRINCIPES COMPTABLES

## 6.1 REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés sont établis conformément aux règlements n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques et n°00-06 du CRC relatif à la comptabilisation des passifs.

Les états financiers individuels des sociétés du Groupe sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France et aux spécificités particulières découlant du régime applicable aux entreprises concessionnaires de service public.

## 6.2 METHODES DE CONSOLIDATION

La consolidation est réalisée à partir des comptes des filiales arrêtés au 31 décembre.

Copie certifiée  
conforme à l'original

Les comptes des sociétés dans lesquelles UEM dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont intégrés globalement.

Les titres des sociétés conférant à UEM une influence notable du fait de la détention de plus de 20 % des droits de vote, sont mis en équivalence à l'exception des entreprises non significatives. Au 31 décembre 2016, aucune participation n'a été consolidée selon cette méthode.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice sont consolidés à partir de leur date d'acquisition. De même, les résultats des sociétés cédées en cours d'exercice sont consolidés jusqu'à leur date de cession.

### 6.3 UTILISATION D'ESTIMATIONS

L'établissement des états consolidés nécessite l'utilisation d'estimations et la formulation d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et passifs à la date de clôture ainsi que des produits et charges de l'exercice. Les estimations significatives portent principalement sur l'évaluation des provisions pour risques et charges et des produits à recevoir concernant l'énergie livrée non relevée et non facturée.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Toutefois, en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, ces estimations et hypothèses sont régulièrement révisées et il est possible que les résultats futurs des opérations diffèrent de ces estimations.

### 6.4 PRINCIPES COMPTABLES RELATIFS AUX POSTES DU BILAN

#### 6.4.1 ACTIF IMMOBILISE

L'écart d'acquisition représente la différence entre :

- le coût d'acquisition des titres de participation et,
- la quote-part acquise des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Conformément au règlement de l'ANC 2015\_07 du 23 novembre 2015, les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

Les écarts d'acquisitions des sociétés acquises sont déterminés à partir des situations nettes des comptes arrêtés à la date la plus proche des prises de participation. Ces calculs ont abouti à des écarts d'acquisitions positifs qui font l'objet d'une inscription à l'actif et d'une dotation aux amortissements au compte de résultat sur une durée de 15 ans.

Le groupe appréciera à chaque clôture s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

#### ➤ Immobilisations incorporelles

##### - Droit incorporel (« obligation d'achat »)

S'agissant de l'activité de production d'énergies renouvelables et dans le cas d'un rachat de sociétés exploitant des installations existantes, un actif incorporel correspondant à l'engagement d'EDF d'acquérir pour une durée déterminée la production d'électricité sur la base d'un tarif garanti a été reconnu dans le cadre de l'affectation de l'écart de première consolidation.

Ce droit incorporel est évalué sur la base des prévisions des EBE (excédents bruts d'exploitation) tels qu'ils ressortent du plan d'affaires prévisionnel de ces installations.

L'écart de première consolidation est affecté à cet actif incorporel à hauteur des flux futurs actualisés générés sur la période couverte par la durée d'« obligation d'achat » ramenés sur l'ensemble des flux de la période d'exploitation.

Cet actif fait l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée résiduelle de l'« obligation d'achat ».

##### - Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels acquis ou créés par les sociétés du groupe, amortis linéairement selon leur durée probable d'utilisation soit généralement 1 an pour les logiciels « software », 5 ans pour les logiciels standards et 10 ans pour les logiciels spécifiques.

Copie certifiée  
conforme à l'original

Les frais de recherche et développement ne sont immobilisés que s'ils satisfont l'ensemble des critères imposés par le règlement CRC 2004-06.

➤ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, y compris les frais accessoires. Le coût des installations réalisées en interne inclut les coûts directs de main d'oeuvre, pièces et prestations ainsi que les coûts indirects de production (pour les installations de réseaux électriques, de réseaux de chauffage urbain et de vidéocommunication).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie estimée des immobilisations.

Les sociétés du groupe exerçant leurs activités dans le cadre de concessions, l'actif immobilisé comprend des biens concédés par l'Etat ou les communes d'une part et les biens hors concession d'autre part.

6.4.1.1 BIENS EN CONCESSION

6.4.1.1.1 Concessions de distribution d'électricité

➤ Concessions de distribution publique (DP)

L'exploitation et le développement des réseaux de distribution publique du secteur d'UEM ont été effectués dans des conditions qui ont été confirmées par l'article 23 de la loi de 1946.

Le périmètre des concessions sur 142 communes correspond aux limites territoriales des différentes communes.

Les ouvrages concédés comprennent l'ensemble des installations affectées à la distribution publique de l'énergie électrique existant au moment de la signature des contrats de concession, dans le périmètre de la concession, ainsi que toutes celles qui seront établies par le concessionnaire ou par l'autorité concédante avec l'accord du concessionnaire.

En fin de concession, le concessionnaire doit remettre au concédant l'ouvrage en son état de fonctionnement.

Le concessionnaire s'acquitte de toutes les contributions qui sont à sa charge conformément aux clauses des contrats de concession (exploitation, développement et renouvellement des réseaux...).

A chaque renouvellement de la concession, l'autorité concédante décide ou non de laisser l'exploitation de la concession au concessionnaire.

En cas de non renouvellement, le concessionnaire est tenu de remettre à l'autorité concédante les ouvrages et le matériel de la concession en état normal de service. L'autorité concédante est subrogée vis-à-vis des tiers aux droits et obligations du concessionnaire.

Le concessionnaire reçoit de l'autorité concédante une indemnité égale à la valeur non amortie réévaluée des ouvrages faisant partie de la concession dans la proportion de sa participation à leur établissement.

Le concessionnaire a seul droit de faire usage des ouvrages de la concession.

Conformément à la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, le Groupe comptabilise chaque année :

- un amortissement industriel calculé sur la durée de vie des biens,
- une provision pour renouvellement correspondant à la différence entre la valeur de remplacement et la valeur historique.

Conformément aux préconisations du plan comptable général, UEM se base sur l'instruction fiscale (BOI-BIC-PROV-30-30-20-10-20130916) pour comptabiliser cette provision. Le montant maximal de la provision déductible à la clôture d'un exercice est égal à la différence entre le coût estimé de remplacement du bien à cette date et son prix de revient, affectée d'un coefficient progressif. Ce coefficient est égal au quotient du nombre d'années d'utilisation du bien depuis sa mise en service sur sa durée totale d'utilisation. L'instruction fiscale précise en outre que lorsque la provision n'a pas été constituée au titre d'un exercice, il est admis qu'elle puisse être dotée ultérieurement dès lors que le bien concerné est en cours d'utilisation.

Par ailleurs, la participation du concédant dans le renouvellement des biens immobilisés se traduit par la constatation d'un droit du concédant.

Les principales durées retenues sont les suivantes :

- les lignes basse tension : 40 ans,
- les lignes HTA : 45 ans,

Copie certifiée  
conforme à l'original

- les branchements : 40 ans,
- les compteurs : de 8 à 20 ans,
- les postes HTA/BT : de 3 à 50 ans selon les composants du poste,
- les transformateurs : 40 ans.

➤ Concession DSP

Le réseau de distribution au service public est exploité dans le cadre d'une concession signée avec l'Etat. La présente concession prend fin en 2038.

Font partie de la concession les lignes, les postes et, d'une manière générale, les ouvrages électriques existants et à construire, nécessaires à l'exercice par le concessionnaire de son activité de distribution aux services publics et de fourniture de l'énergie électrique à ses clients, à l'exclusion des ouvrages de production. Relèvent donc en principe de cette description les installations des tensions de la classe HTB2, HTB1 et HTA (hors Metz).

Les biens concédés font l'objet :

- d'un amortissement industriel linéaire, calculé sur la durée de vie prévue des biens,
- d'une provision pour renouvellement calculée sur la différence entre la valeur de remplacement et la valeur historique du bien.

Les principales durées retenues sont les suivantes :

- lignes HTA, HTB1, HTB2 : 45 ans,
- postes HTA, HTB1, HTB2 : de 10 à 45 ans selon les composants du poste,
- postes de répartition : de 40 à 50 ans.

**6.4.1.1.2 Concessions hydrauliques**

L'Etat a concédé à la Ville de Metz, dans le cadre d'un cahier des charges, l'aménagement et l'exploitation des centrales de Wadrinau (décret du 5 octobre 1957, fin de concession 2032), de Jouy aux Arches (décret du 21 janvier 1970, fin de concession 2041) et d'Argancy (arrêté du 13 avril 2007, fin de concession 2047).

La Ville de Metz a passé des conventions avec UEM pour Wadrinau, Jouy et Argancy, aux termes desquelles UEM s'engage à construire et à exploiter dans les conditions prévues par les cahiers des charges les dites centrales.

Les durées d'amortissement les plus fréquemment utilisées sont les suivantes :

- génie civil : de 40 à 50 ans,
- aménagements des barrages : 25 ans,
- équipements hydrauliques : 20 ans.

**6.4.1.1.3 Concessions de vidéocommunication**

Les contrats de concession sont au nombre de 32 (39 communes) et sont tous conclus pour une durée de 30 ans à compter de l'autorisation CSA. Ces derniers ont été conclus principalement entre 1995 et 2002. Le financement par le concédant d'une partie des investissements concédés se traduit en droits du concédant.

A l'expiration de la concession, tous les ouvrages et équipements faisant partie intégrante de la concession, et identifiés dans l'inventaire comme faisant partie de la catégorie des biens de retour, sont remis gratuitement au concédant ce qui engendre la constatation d'amortissements de caducité pour les biens dont la durée de vie s'étend au-delà du terme de la concession.

Toutefois, une indemnité calculée à dire d'expert désigné ou à l'amiable entre les parties, est versée au concessionnaire pour la portion des biens non amortis et qui correspond aux travaux engagés dans les dernières années de vie de la concession.

Concernant les biens de reprise, à l'expiration de la concession, pour quelque cause que ce soit, le concédant a la faculté de reprendre ou de faire reprendre par un tiers moyennant le versement d'une indemnité, les biens nécessaires à l'exploitation financés par le concessionnaire.

De même, le concédant rachète ou fait racheter la part non amortie des installations posées en location chez les abonnés.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- tête de station : de 12 à 30 ans,
- réseau de transfert : de 12 à 30 ans,

Copie certifiée  
conforme à l'original

- réseau de distribution : de 12 à 30 ans,
- branchements : 25 ans,
- matériel de réception : 12 ans,
- modems et décodeurs : 5 ans.

#### 6.4.1.1.4 Réseaux de chauffage urbain

UEM s'est vu confier la concession du réseau de chauffage urbain de Metz Est en 2005. Cette concession a pour objet d'assurer la gestion du service de production et de distribution de chaleur destiné à assurer le chauffage de locaux et la production d'eau chaude sanitaire.

Les ouvrages concédés comprennent principalement :

- l'ensemble des installations nécessaires à la production, au transport et à la distribution de fluides thermiques (centrale y compris bâtiments, canalisations, installations primaires en sous stations...),
- l'ensemble des terrains nécessaires à l'implantation des ouvrages (caniveaux, canalisations...) dont la jouissance a été confiée au concessionnaire,
- les ouvrages et biens mobiliers et immobiliers acquis par le concessionnaire en cours d'exécution de contrat,
- les installations et/ou ouvrages qui seraient réalisés ou modifiés ultérieurement, notamment les extensions et les renforcements effectués en cours de concession.

Le contrat, a été conclu sur la base d'une durée de 10 ans à compter du 1er juillet 2005, pouvant être porté par voie d'avenant et en application de l'article 3 de la convention de délégation de service public à 20 ans en cas de raccordement de deux zones urbaines décrites au contrat.

Le constat a été fait qu'UEM a étendu sur réseau et a obtenu le raccordement de ces deux zones. Les conditions ont donc été remplies pour passer la durée du contrat de délégation de service public à 20 ans.

Par ailleurs, le réseau de Metz Cité était exploité en régie jusqu'au 31 décembre 2007. L'exploitation du réseau reposait sur le contrat de service conclu avec la Ville de Metz. Le 17 décembre 2009, UEM a été reconduit en tant que délégataire de service public de transport et de distribution de chaleur, pour une durée de 15 ans.

Les durées d'amortissement les plus fréquemment utilisées sont les suivantes :

- réseau de chauffage urbain : 35 ans,
- sous stations : 20 ans.

#### 6.4.1.2 BIENS PROPRES

Les durées d'amortissement les plus fréquemment utilisées sont les suivantes :

- bâtiments administratifs et commerciaux : 50 ans,
- autres constructions : de 10 à 32 ans,
- agencements des constructions : 10 ans,
- générateurs de vapeur et turbine à gaz : 25 ans,
- installations techniques : de 7 à 15 ans,
- matériel et outillage industriels : de 7 à 15 ans,
- installations générales, agencements et aménagements divers : de 3 à 15 ans,
- matériels de transport : 5 ans,
- outils informatiques : 5 ans.

##### ➤ Crédit-bail

Aucune société du groupe n'est locataire d'un bien dans le cadre d'un contrat de location ou de crédit-bail présentant les caractéristiques d'une acquisition.

##### ➤ Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. La valeur d'utilité des titres de participation est estimée à partir de la quote-part des capitaux propres détenue corrigée des perspectives d'évolution.

Copie certifiée  
conforme à l'original

Les prêts et créances financières sont comptabilisés à la valeur historique diminuée d'une éventuelle provision pour dépréciation.

#### ➤ Dépréciation des immobilisations

Le Groupe apprécie à chaque clôture des comptes s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre notablement de la valeur. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsque la valeur actuelle de l'actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable.

### 6.4.2 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués au prix unitaire moyen pondéré d'achat.

Une provision pour dépréciation des stocks, fondée sur une analyse de la nature et de la rotation des articles stockés, est comptabilisée afin de prendre en compte les risques de non-valeur.

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en stocks depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 conformément au changement de méthode imposé par la réglementation. La société UEM utilise le modèle production pour la gestion de ses quotas de CO<sub>2</sub>. Cela se traduit par un suivi matière extra-comptable et une valorisation des quotas alloués à une valeur nulle.

Les stocks intègrent une nouveauté liée à la mise en place des certificats de capacité, et à la première session de marché effectuée par EPEX Spot le 15 décembre 2016. Le prix d'équilibre a été fixé à 10€/Kw.

Les certificats d'économie d'énergie sont comptabilisés en stocks depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 conformément au changement de méthode imposé par la réglementation (ANC n°2012-04).

Ce règlement précise en outre que les certificats d'économie d'énergies, qui peuvent être utilisés soit pour se libérer de l'obligation d'économies d'énergie, soit pour être cédés, répondent à la définition comptable des actifs figurant à l'article 211-1-1 du règlement CRC n° 99-03. Les certificats d'économies d'énergie étant un élément dont le coût d'obtention ou d'acquisition est directement lié à l'activité de vente d'énergie, ils constituent une fourniture de nature administrative et sont comptabilisés dans des comptes de stocks.

Les certificats d'économie d'énergie sont détenus par UEM pour se conformer aux exigences de la réglementation relative aux économies d'énergie (modèle économique « Economies d'énergie »).

### 6.4.3 CREANCES

Les créances clients et tiers sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée selon la méthode suivante :

- Le risque d'impayé est apprécié individuellement pour les créances associées à des dossiers de redressement ou de liquidation judiciaire, de rétablissement personnel, de surendettement, confiés à l'huissier ainsi que pour les créances sur travaux et prestations ;
- Pour les autres créances, la provision est estimée créance par créance prenant en compte l'ancienneté des créances. La provision s'applique pour les créances cessées de 6 mois à 1 an à hauteur de 60 % du montant HT et pour les créances cessées à compter de plus d'un an à hauteur de 100% du montant HT.

Les comptes rattachés comprennent également le montant des factures à établir, notamment relatives à l'énergie livrée non relevée et non facturée.

### 6.4.4 TRESORERIE

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires, les caisses et les valeurs mobilières de placement (VMP). Celles-ci sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur des VMP à la clôture est inférieure à leur valeur d'achat

### 6.4.5 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste enregistre notamment la location de fibres optiques pour la vidéocommunication, les primes CEE en attente d'inscription au registre et les charges correspondant aux produits à terme d'énergie dont le dénouement interviendra postérieurement au 31 décembre 2016.

### 6.4.6 IMPOTS

Cette rubrique comprend l'impôt sur les bénéfices et exigible sur le résultat ainsi que les impôts différés.

Copie certifiée  
conforme à l'original

Les impôts différés sont enregistrés sur certains retraitements apportés aux comptes sociaux des sociétés consolidées ainsi que sur les différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat retraité.

Ils incluent également les impôts non récupérables portant sur des distributions de dividendes décidées ou probables.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés selon l'approche bilancielle qui consiste à constater un actif ou un passif d'impôt différé sur toute différence entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

Les actifs d'impôt différé, qu'ils soient liés à des différences temporaires déductibles, à des retraitements fiscalisés ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont ajustés en fin d'exercice et sont compensés au sein de chaque entité fiscale.

#### 6.4.7 DROITS DU CONCEDANT

Ce poste est la traduction d'un engagement financier vis-à-vis des concédants. Il enregistre trois natures de flux :

- Les financements d'immobilisations versés par les concédants ;
- Les financements sur devis par les tiers pour le compte de l'autorité concédante ;
- Le montant de la provision pour renouvellement utilisée se rapportant aux ouvrages renouvelés et non encore amortis.

#### 6.4.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges est constituée dès lors que le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, au bénéfice de ce tiers, et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Les provisions pour risques et charges couvrent notamment le renouvellement des immobilisations en concession, les engagements de retraite et assimilés et le gros entretien.

Des provisions pour démantèlement sont constituées dans les comptes conformément à l'arrêt du 26 août 2011 relatif à la mise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent qui détermine une garantie d'un coût forfaitaire de 50 000 € par unité de production d'énergie. La contrepartie de cette provision est un « actif de démantèlement » comptabilisé en actif corporel qui est amorti linéairement.

### 6.5 PRINCIPES COMPTABLES RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

#### 6.5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du groupe est constitué essentiellement par des produits issus de la vente d'énergie (fourniture et acheminement) et de prestations de service.

Les quantités d'énergie livrée non relevée et non facturée sont déterminées sur la base des quantités livrées sur le réseau et des quantités facturées et valorisées selon une ventilation prévisionnelle des consommations par tarif.

La méthode de comptabilisation retenue pour les contrats à long terme est la méthode à l'avancement, considérée comme préférentiel par le PCG (art. 380-1).

Le pourcentage d'avancement est issu du rapport « Coût des travaux et services exécutés / Coût total estimé des travaux ou des services ».

La production et la marge sont constatées au fur et à mesure de l'avancement du projet tel qu'estimé ci-dessus.

Les pertes prévisibles à terminaison d'affaires en cours sont provisionnées. Elles sont déterminées en comparant le prix de vente au coût de revient du projet.

#### 6.5.2 PRODUCTION IMMOBILISEE

Ce poste inclut :

Copie certifiée  
conforme à l'original

- Les travaux sur les réseaux de chaleur et de vidéocommunication réalisés par le personnel d'UEM et ayant le caractère d'investissements, ainsi que certains travaux réalisés par le personnel du service informatique concourant à la mise en place de nouveaux logiciels ;
- Les heures de main d'œuvre du personnel d'efluid, notamment sur le développement de la version V12 du logiciel efluid ;
- La valeur de la main d'œuvre du personnel d'URM et des consommations de stocks imputées sur des projets d'investissements (renforcement et renouvellement des réseaux électriques dont notamment les réseaux HTA, projet de reconstruction du poste Borny).

### **6.5.3 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**

Les subventions d'exploitation comprennent principalement la compensation service public d'électricité (CSPE).

### **6.5.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Les produits et charges résultant d'événements ou opérations clairement distincts des activités ordinaires de la société sont considérés comme des éléments exceptionnels.

### **6.5.5 CICE**

Les sociétés UEM, URM et efluid ont comptabilisé dans leurs comptes au 31 décembre 2016 un Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi d'un montant de 863 milliers d'euros correspondant à 6% de la masse salariale éligible de l'exercice.

Le CICE a été enregistré en diminution de l'impôt sur les sociétés, comme l'autorise la note de l'Autorité de Normalisation comptable de février 2013.

Il est basé sur les salaires de l'année civile, et sera imputé sur l'impôt dû au moment de la liquidation de mai 2017.

Le CICE a contribué à financer le recrutement et les actions de formation

### **6.5.6 RESULTAT NET PAR ACTION**

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice par le nombre d'actions composant le capital.

## **7 PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

### **7.1 EVOLUTION DU PERIMETRE**

Aucune évolution du périmètre n'a été constatée au cours de l'exercice 2016.

### **7.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2016**

Le périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2016 est le suivant :

  
Copie certifiée  
conforme à l'original

Sociétés	Activité	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation 2016	Méthode de consolidation 2015
UEM SAEML	Production et fourniture d'énergies	Société mère	Société mère	-	-
URM SA	Gestion de réseaux de distribution d'électricité	100%	100%	IG	IG
Energem SAS	Production et fourniture d'énergies	100%	100%	IG	IG
Energreen Production SAS	Production d'énergies	100%	100%	IG	IG
Efluid SAS	Edition efluid	60%	60%	IG	IG
Energreen Services	Holding	100%	100%	IG	IG
SAS Les Centrales de Lorraine	Holding	100%	100%	IG	IG
SAS IPER EOL Baronville Destry	Production d'électricité	100%	100%	IG	IG
SAS IPER EOL ESTL	Production d'électricité	100%	100%	IG	IG
SAS IPER EOL Thicourt	Production d'électricité	100%	100%	IG	IG

Le pourcentage d'intérêt et le pourcentage de contrôle de la société efluid sont passés de 100% en 2012 à 60% en 2013. Néanmoins, conformément aux droits associés aux titres détenus par UEM, cette dernière appréhende 80% des résultats jusqu'en 2020.

La société Smartside, détenue à 37,5% par URM depuis 2014, est considérée comme non significative et, à ce titre, est exclue du périmètre de consolidation.

## 8 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

### 8.1 ACTIF IMMOBILISE

#### 8.1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en k€)	Brevets, licences, marques, logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>8 362</b>	<b>10 131</b>	<b>3 595</b>	<b>22 088</b>
Acquisitions et autres augmentations	1 701	-	1 100	2 801
Dotation aux amortissements et dépréciations	(2 526)	(863)	-	(3 389)
Production immobilisée	2 369	-	(2 369)	-
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>9 906</b>	<b>9 268</b>	<b>2 326</b>	<b>21 500</b>
Acquisitions et autres augmentations	695	-	745	1 440
Cessions et autres diminutions	(8)	-	-	(8)
Dotation aux amortissements et dépréciations	(2 521)	(862)	-	(3 384)
Production immobilisée	2 174	-	(2 217)	(43)
Reclassement	26	-	-	26
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>10 271</b>	<b>8 406</b>	<b>854</b>	<b>19 530</b>

Au 31 décembre 2016, les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement :

- les logiciels créés ou acquis par le Groupe. Il s'agit principalement des logiciels spécifiques à l'activité de distribution d'électricité, notamment de cartographie du réseau, ainsi que des frais de conception de la solution efluid ;
- Les autres immobilisations relatives à l'« obligation d'achat » (montant net de 9,3 M€). Elles concernent le groupe Les Centrales de Lorraine

Copie certifiée  
conforme à l'original

**8.1.2 ECART D'ACQUISITION**

	Ecart d'acquisition (en k€) Les Centrales de Lorraine	Ecart d'acquisition Allondrelle	Total Ecart d'acquisition
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>2 216</b>	<b>79</b>	<b>2 295</b>
Dotation aux amortissements	(158)	(6)	(164)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>2 058</b>	<b>73</b>	<b>2 131</b>
Dotation aux amortissements	(158)	(6)	(164)
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>1 900</b>	<b>67</b>	<b>1 967</b>

**8.1.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE PRIVE**

(en k€)	Terrains	Agencements et aménagement des terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillage industriels	Autres immobilisations corporelles	Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	Total
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>2 664</b>	<b>63</b>	<b>39 739</b>	<b>88 614</b>	<b>2 931</b>	<b>-</b>	<b>134 021</b>
Acquisitions	16	-	2 068	1 501	1 086	1	4 671
Cessions et mises au rebut	-	-	-	(12)	(4)	(11)	(27)
Dotation aux amortissements et dépréciations	-	-	(2 498)	(7 170)	(803)	-	(10 472)
Production immobilisée	-	-	1 963	2 138	1	-	4 102
Reclassement	-	-	-	(63)	-	-	(63)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>2 680</b>	<b>63</b>	<b>41 272</b>	<b>85 008</b>	<b>3 210</b>	<b>(10)</b>	<b>132 233</b>
Acquisitions	6	-	5 510	703	1 573	-	7 792
Cessions et mises au rebut	-	-	-	(9)	(2)	-	(11)
Dotation aux amortissements et dépréciations	-	-	(2 664)	(7 628)	(915)	-	(11 206)
Production immobilisée	-	-	5 221	2 483	466	-	8 150
Reclassement	-	-	-	(3)	(26)	-	(29)
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>2 686</b>	<b>63</b>	<b>49 339</b>	<b>80 534</b>	<b>4 307</b>	<b>(10)</b>	<b>136 929</b>

Les immobilisations corporelles du domaine privé comprennent notamment les installations liées à la production électrique (turbine à gaz, chaudières...), les bâtiments du siège social, ainsi que les parcs éoliens d'Allondrelle et du groupe Les Centrales de Lorraine.

En 2016, la principale augmentation de ces immobilisations correspond à la mise en service du nouveau bâtiment donné par URM en location meublée à efluid sas pour 10,0 M€.

**8.1.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE CONCEDE**

(en k€)	Distribution au service public	Distribution publique	Force hydraulique	Vidéo- communication	Chauffage urbain	Total
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>80 860</b>	<b>127 735</b>	<b>3 824</b>	<b>2 336</b>	<b>51 646</b>	<b>266 401</b>
Acquisitions	1 731	7 230	69	355	4 177	13 562
Cessions et mises au rebut	(69)	(330)	-	400	(105)	(105)
Dotation aux amortissements et dépréciations	(3 257)	(5 313)	(197)	(687)	(5 040)	(14 494)
Production immobilisée	964	1 062	67	7	9 851	11 951
Reclassement	-	-	-	-	63	63
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>80 229</b>	<b>130 383</b>	<b>3 763</b>	<b>2 410</b>	<b>60 592</b>	<b>277 378</b>
Acquisitions	1 013	6 023	83	242	2 566	9 926
Cessions et mises au rebut	(125)	(473)	-	(15)	(52)	(665)
Dotation aux amortissements et dépréciations	(3 355)	(5 258)	(212)	(211)	(2 489)	(11 525)
Production immobilisée	11 037	1 440	-	9	(1 843)	10 643
Reclassement	-	-	-	-	3	3
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>88 799</b>	<b>132 115</b>	<b>3 634</b>	<b>2 435</b>	<b>58 777</b>	<b>285 759</b>

Au 31 décembre 2016, les principales acquisitions et mises en service des immobilisations du domaine concédé concernent :

- La mise en service du poste source de Borny pour 8,2 M€ ;
- Des travaux de renouvellement liés aux réseaux basse tension pour 5,0 M€ ;

Copie certifiée  
conforme à l'original

- Des travaux de renouvellement liés aux réseaux moyenne et haute tension pour 2,8 M€ ;
- Des travaux de raccordement et de rénovation de réseaux de CU pour 2,4 M€ ;
- Des créations de sous stations pour 0,6 M€.

### 8.1.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS

	Immobilisations corporelles en cours (en k€)
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>25 795</b>
Acquisitions	11 849
Production immobilisée	(16 053)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>21 590</b>
Acquisitions	12 903
Production immobilisée	(18 748)
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>15 745</b>

Au 31 décembre 2016, les immobilisations corporelles en cours concernent principalement :

- La reconstruction du poste de Viaud pour 4,2 M€ (cf. Note 5.1)
- Le renouvellement des téléconduites des postes sources pour 0,9 M€ ;
- Le démarrage de la reconstruction de la ligne Borny-Viaud pour 0,7 M€ ;
- L'étude et la mise en oeuvre de la cogénération C13 ;
- Des travaux de renouvellement des réseaux de chauffage urbain.

### 8.1.6 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en k€)	Titres de participation	Prêts	Dépôts et cautionnements	Autres créances immobilisées	Total
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>1 248</b>	<b>1 548</b>	<b>527</b>	<b>2 012</b>	<b>5 334</b>
Acquisitions et autres augmentations		111	1 243	59	1 413
Cessions et autres diminutions		(92)	(310)	(30)	(432)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>1 248</b>	<b>1 566</b>	<b>1 460</b>	<b>2 040</b>	<b>6 315</b>
Acquisitions et autres augmentations		161	4 604	5 079	9 843
Cessions et autres diminutions		(54)	(2)	-	(55)
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>1 248</b>	<b>1 674</b>	<b>6 062</b>	<b>7 119</b>	<b>16 103</b>

#### 8.1.6.1 TITRES ET PARTICIPATIONS

Les titres de participation sont ceux de la société Smartside acquise en 2014 par URM pour 1,2 M€. Cette société n'est pas consolidée en raison de son caractère non significatif

#### 8.1.6.2 PRETS

Au 31 décembre 2016, les prêts incluent principalement :

- Les prêts accordés au personnel (principalement accession à la propriété) pour 0,3 M€ ;
- Les prêts aux organismes collecteurs dans le cadre de la participation à l'effort construction pour 1,3 M€.

#### 8.1.6.3 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS

Le montant des dépôts et cautionnements versés s'élève à 6,1 M€ et concerne principalement :

Copie certifiée  
conforme à l'original

- Les consignations données pour 1,7 M€ au titre de la garantie des installations classées conformément aux articles L-516-1 et R516-1 et 2 du code de l'environnement, ainsi qu'au titre de l'accord cadre ARENH signé entre EDF et UEM et sous l'aval de la commission de régularisation de l'énergie ;
- La consignation donnée par énergem pour 3,0 M€ au titre des modalités de cession des garanties de capacités liées à l'ARENH ;
- La consignation UEM pour 1,5 M€.

#### 8.1.6.4 AUTRES CREANCES IMMOBILISEES

Les autres créances immobilisées sont relatives à des dépôts à terme pour un montant de 2,1 M€. L'augmentation correspond principalement à des placements réalisés sur un fonds à composante principale obligataire.

## 8.2 STOCKS ET EN-COURS

	(en k€)	31/12/2016	31/12/2015
Matériels centrales thermiques		5 007	4 687
Câbles et matériels électriques		1 414	1 514
Charbon		375	414
Stock et en cours CEE		-	709
Autres		3 162	1 500
<b>Total valeur brute stocks</b>		<b>9 958</b>	<b>8 823</b>
Dépréciations des stocks		(2 843)	(2 768)
<i>Dotations de l'exercice</i>		-	(1 010)
<i>Reprises de l'exercice</i>		857	524
<b>Valeur nette stocks</b>		<b>7 115</b>	<b>6 055</b>
Travaux en cours		2 294	274
<b>Valeur nette des stocks et travaux en cours</b>		<b>9 409</b>	<b>8 905</b>

## 8.3 CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Echéancier	Total montant (en k€) brut	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Dépréciation	Total montant net
Créances clients et comptes rattachés	106 880	106 223	657	-	(5 394)	101 486
Créances sociales	159	105	53	-	-	159
Créances fiscales	14 502	14 502	-	-	-	14 502
Autres débiteurs divers	2 277	2 277	-	-	-	2 277
Divers	4 271	4 270	1	-	(6)	4 265
Comptes de régularisation	2 032	2 032	-	-	-	2 032
<b>Clients et autres créances au 31 décembre 2016</b>	<b>130 121</b>	<b>129 410</b>	<b>711</b>	<b>0</b>	<b>(5 400)</b>	<b>124 721</b>

### 8.3.1 CREANCES CLIENTS

Au 31 décembre 2016, les créances clients brutes s'élèvent à 107,0 M€ et incluent notamment l'énergie livrée non relevée et non facturée, dénommée « énergie en compteurs », à hauteur de 27,0 M€.

Les quantités d'énergie livrées non relevées et non facturées sont déterminées à partir des achats et des ventes connues ou certaines.

La provision pour dépréciation des créances clients s'élève à 5,4 M€.

Copie certifiée  
conforme à l'original

### 8.3.2 AUTRES CREANCES

	(en k€)	31/12/2016	31/12/2015
Personnel et comptes rattachés		72	54
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		87	37
Taxe sur la valeur ajoutée		7 680	8 337
Autres impôts et taxes et versements assimilés		6 822	3 747
Débiteurs divers		2 277	1 372
Divers		4 265	4 583
<b>Total Autres créances</b>		<b>21 203</b>	<b>18 130</b>

Les autres créances sont constituées principalement de créances fiscales et sociales à hauteur de 14,7 M€.

### 8.4 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	(en k€)	31/12/2016	31/12/2015
Valeur mobilières de placement		3 207	3 298
Dépôts à terme		91 748	91 750
Autres		47 374	20 314
<b>Solde de la trésorerie active</b>		<b>142 329</b>	<b>115 362</b>
Concours bancaires		(3 638)	(9 175)
<b>Solde de la trésorerie passive</b>		<b>(3 638)</b>	<b>(9 175)</b>
<b>Solde de la trésorerie nette</b>		<b>138 691</b>	<b>106 188</b>

Au 31 décembre 2016, les valeurs mobilières de placement sont composées d'obligations. Le poste « autres » correspond pour partie à des certificats de dépôt négociables pour 0,2 M€ ; le solde étant constitué des disponibilités bancaires.

A la clôture de l'exercice, la valeur comptable de ces placements était proche de leur valeur liquidative.

Le solde de trésorerie « autres » reflète une situation ponctuelle, induite par les règles de collatéralisation inhérentes au marché à terme de l'énergie et au dispositif énercom pour près de 30 M€. Il ne s'agit donc pas de trésorerie disponible au 31 décembre 2016 car cet excédent sera consommé sur les exercices suivants. Pour information, à fin février, cet excédent a diminué de 13 M€.

### 8.5 IMPOTS DIFFERES

	(en k€)	31/12/2016	31/12/2015
Impôt différé actif net		16 258	17 306
<b>Solde net d'impôt différé</b>		<b>16 258</b>	<b>17 306</b>

	(en k€)	31/12/2016	31/12/2015
- Activation de reports déficitaires		5 563	5 525
- Annulation des provisions réglementées		(4 371)	(4 638)
- Différences temporaires		15 066	16 419
<b>Solde net par nature</b>		<b>16 258</b>	<b>17 306</b>

Les différences temporaires proviennent principalement des retraitements liés aux passifs sociaux.

Les reports déficitaires activés concernent principalement les sociétés du groupe Les Centrales de Lorraine.

*Copie certifiée  
conforme à l'original*

L'intégralité des déficits de l'intégration fiscale du groupe CDL et des déficits antérieurs à l'intégration fiscale inhérents aux filiales a été activée compte tenu des perspectives de résultat de ces sociétés et de la probabilité élevée de recouvrement de ces déficits.

## 8.6 CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2016 le capital social d'UEM s'élève à 20,0 M€ composé de 100 000 actions. Le résultat net par action est directement déterminé sur cette base.

## 8.7 PASSIFS LIES AUX BIENS EN CONCESSIONS

	(en k€)	Droits des concedants	Provision pour renouvellement	Total
Augmentation		762	-	762
Dotations de l'exercice		-	6 398	6 398
Reprises		(2 628)	-	(2 628)
Reclassement		35 334	(35 334)	-
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>		<b>78 495</b>	<b>138 839</b>	<b>217 335</b>
Augmentation		1 116	-	1 116
Dotations de l'exercice		-	5 727	5 727
Reprises		(1 795)	-	(1 795)
Reclassement		4 299	(4 299)	-
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>		<b>82 115</b>	<b>140 267</b>	<b>222 382</b>

Ces passifs sont relatifs aux concessions de distribution publique d'électricité (DP) et à la concession de service public (DSP).

Les passifs spécifiques liés aux concessions sont constitués de passifs sur les biens renouvelés et de passifs sur les biens à renouveler.

### 8.7.1 DROITS DES CONCEDANTS

Les passifs spécifiques des concessions sur les biens renouvelés correspondent aux droits du concédant et se répartissent de la manière suivante :

- La contre valeur des biens correspond à la valeur non amortie des biens en concessions ;
- Le financement du concessionnaire non amorti correspondant à la part financée par le concessionnaire non amortie sur les biens à l'actif concédé ;
- L'amortissement du financement du concédant sur la durée de vie des biens concédés.

La progression des droits du concédant de 3,6 M€ résulte principalement de :

- La part nette des biens financée par le concessionnaire dont une partie est liée à la provision pour renouvellement constituée pour le renouvellement des biens concédés : 2,5 M€ ;
- La part financée par les concédants sur les acquisitions de l'exercice 2016 : 1,1 M€.

### 8.7.2 PROVISION POUR RENOUVELLEMENT

Les passifs spécifiques des concessions sur les biens à renouveler correspondent à l'obligation qui incombe au concessionnaire de procéder au renouvellement des biens durant la durée du contrat de concession. Cette obligation se traduit par la constitution d'une provision pour renouvellement.

Conformément à l'instruction fiscale du 18 Juin 1998 [BOI 4E-3-98] dont les dispositions de l'instruction ont été reprises dans le BOFIP (BOI-BC-PROV-30-30-20-10 et BOI-BC-PROV-30-30-20-20), cette dernière est calculée sur la différence entre la valeur prévisionnelle de remplacement et la valeur d'achat des biens. Elle est dotée chaque année en fonction du coût prévisionnel de remplacement à l'identique.

La valeur de remplacement est calculée à partir de l'indice du coût à la construction moyenné sur 5 ans.

Copie certifiée  
conforme à l'original

La provision pour renouvellement est calculée sur l'ensemble des biens de retour sur lesquels il existe une obligation contractuelle de renouvellement.

En 2016, le stock de provision pour renouvellement s'élève à 140,3 M€ et les variations 2016 s'expliquent par :

- La dotation annuelle pour 5,7 M€ ;
- Le transfert de la provision pour renouvellement vers les droits du concédant pour (4,3) M€.

Sur la période, les passifs liés aux biens en concession augmentent de 5 M€ en raison des éléments suivants :

- Dotation à la provision pour renouvellement : 5,7 M€ ;
- Part des investissements financés par les concédants : 1,1 M€ ;
- Amortissement de la provision pour renouvellement des biens renouvelés : (1,8) M€.

## 8.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

### Provisions pour passifs sociaux :

	Charges de (en k€) personnel avantages à long terme	Charges de personnel avantages postérieurs à l'emploi	Total
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>7 462</b>	<b>40 827</b>	<b>48 289</b>
Dotations de l'exercice	554	7 668	8 222
Reprises utilisées	(280)	(6 161)	(6 440)
Reprises liées au transfert des agents (*)		(368)	(368)
Reprises non utilisées	(159)		(159)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>7 578</b>	<b>41 966</b>	<b>49 544</b>
Dotations de l'exercice	1 441	8 902	10 343
Reprises utilisées	(505)	(6 302)	(6 808)
Reprises liées au transfert des agents (*)		(1 064)	(1 064)
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>8 513</b>	<b>43 502</b>	<b>52 015</b>

(\*) Flux au titre des agents passant du statut actif à retraité sur la période.

### Provisions pour autres passifs :

(en k€)	Grosses réparations	Garanties données aux clients	Litiges	Autres risques et charges	Total
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>2 501</b>	<b>2 449</b>	<b>397</b>	<b>5 285</b>	<b>10 632</b>
Dotations de l'exercice	441	363	313	7	1 125
Reprises utilisées	(321)	(134)	(318)	(2 071)	(2 844)
Reprises non utilisées				(153)	(153)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>2 621</b>	<b>2 678</b>	<b>392</b>	<b>3 068</b>	<b>8 759</b>
Dotations de l'exercice	436	363	855	3 031	4 685
Reprises utilisées	(130)	(64)	(79)	(1 425)	(1 698)
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>2 927</b>	<b>2 978</b>	<b>1 168</b>	<b>4 674</b>	<b>11 747</b>

### 8.8.1 PROVISIONS POUR AVANTAGES A LONG TERME

#### 8.8.1.1 RENTES D'INVALIDITE

Les agents statutaires en activité de service peuvent bénéficier de prestations dès lors qu'ils présentent une invalidité conduisant à une réduction des deux tiers de leur capacité de travail ou de gain.

Cette invalidité résulte soit d'une longue maladie (maladie ou accident non professionnel) soit d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Le financement de ce régime est mutualisé au sein de la branche des IEG. Il repose exclusivement sur l'employeur.

La provision constatée par le Groupe, conformément à la méthode retenue par la CNIEG, correspond à la valeur actuelle probable des prestations de rentes d'invalidité en cours de service.

conforme à l'original

### 8.8.1.2 ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES (AT-MP)

Comme les salariés relevant du régime général, les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les prestations relèvent du livre IV du code de la sécurité sociale. Elles couvrent l'ensemble des salariés et des ayants droit d'un salarié décédé suite à un accident du travail, à un accident de trajet ou à une maladie professionnelle.

L'engagement provisionné par le Groupe correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires des prestataires en cours de services de rentes AT-MP compte tenu des éventuelles réversions.

### 8.8.1.3 CONGES SPECIAUX DE DEPART A LA RETRAITE

Les agents pouvant prétendre à une pension statutaire de vieillesse à jouissance immédiate bénéficient l'année précédant leur départ à la retraite de congés exceptionnels pour un total de 18 jours. Ces congés constituent un avantage à long terme et l'engagement correspondant est provisionné par le Groupe à hauteur de la valeur actuelle probable de la charge salariale qu'ils représentent.

## 8.8.2 PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL POSTERIEURS A L'EMPLOI

### 8.8.2.1 RETRAITES

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des Industries Electriques et Gazières (IEG) est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à retraite et de financement du régime, fixées par le Statut National du Personnel institué par le décret n°46-1541 du 22 juin 1946 en application de l'article 47 de la loi n°46-628 du 8 avril 1946 relèvent des Pouvoirs publics.

Suite à la réforme des régimes spéciaux de retraite intervenue en 2008, l'annexe III de ce décret a été profondément modifiée par les décrets n°2008-69 du 22 janvier 2008 et n°2008-627 du 27 juin 2008.

Le régime spécial des IEG est un régime par répartition dont le financement, défini par les articles 16 à 23 de la loi n°2004-803 du 9 août 2004 et ses décrets d'application, est assuré par :

- La mise en place d'un adossement financier du régime spécial de retraite des IEG aux régimes de retraite du droit commun (régime général, ARRCO, AGIRC) ;
- L'instauration de la contribution tarifaire d'acheminement (CTA) pour le financement de la part des prestations du régime spécial de retraite relative aux « droits spécifiques ante 2004 » afférents aux activités régulées (activités de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel) ;
- La prise en charge par les entreprises des IEG du financement de la part des prestations du régime spécial de retraite relative aux « droits spécifiques ante 2004 » afférents aux activités concurrentielles (c'est-à-dire autres que les activités régulées de transport et de distribution), et de la part du financement des prestations du régime spécial de retraite correspondant aux « droits spécifiques post 2004 » ;

La provision constituée par le Groupe et relative aux engagements à la charge de l'entreprise, au titre du régime de retraites des agents statutaires, couvre donc les trois éléments suivants :

- Les « droits spécifiques ante 2004 » non régulés ;
- Les « droits spécifiques post 2004 » (régulés et non régulés) ;
- Les engagements relatifs au financement des cotisations dues au titre de la période de préretraite.

### 8.8.2.2 FRAIS DE GESTION CNIEG

La CNIEG assure la gestion et le versement des pensions auprès des inactifs. Les frais de gestion de la CNIEG, à la charge des entreprises des IEG, sont donc également provisionnés.

### 8.8.2.3 AIDE AUX FRAIS D'ETUDES DES INACTIFS

L'aide aux frais d'étude (AFE) est une prestation familiale statutaire ayant pour but d'apporter une aide aux agents titulaires d'une pension de vieillesse ou d'invalidité du régime spécial des IEG, dont les enfants poursuivent leurs études après 20 ans, âge où les prestations familiales légales cessent d'être allouées. Un accord relatif aux frais de scolarité est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2011. Il a instauré l'Aide aux Frais d'Etudes (AFE), qui s'est progressivement substitué à l'Indemnité Compensatrice de Frais d'Etude (ICFE).

Copie certifiée  
conforme à l'original

Seul l'engagement correspondant à l'avantage postérieur à l'emploi (AFE versée aux ayants droit et aux ouvriers-droit inactifs) est provisionné.

#### 8.8.2.4 INDEMNITE DE SECOURS IMMEDIAT

L'indemnité de secours immédiat au décès a pour but d'apporter une aide financière relative aux frais engagés lors du décès d'un agent statutaire en inactivité ou en invalidité. Elle est versée aux ayants droits prioritaires des agents décédés.

Jusqu'au 31/12/2015, l'indemnité statutaire correspondait à 3 mois de pension sans plafonnement. En 2015, un projet de décret limite ce plafond à 3 fois le forfait du régime général (3 400 €).

Seul l'engagement correspondant à l'avantage postérieur à l'emploi (indemnités susceptibles d'être versées aux personnes en inactivité) est évalué.

##### ➤ Agents inactifs

L'engagement provisionné par le Groupe correspond à la valeur actuelle probable des capitaux décès calculés sur la base du montant de la retraite en cours de service.

##### ➤ Agents actifs

L'engagement provisionné par le Groupe correspond à la valeur actuelle probable des capitaux décès calculés sur la base d'un montant de retraite calculée à partir du salaire de fin de carrière et des services validés à la date de l'évaluation.

#### 8.8.2.5 AVANTAGE EN NATURE ENERGIE

Les agents retraités des entreprises IEG, ayant rempli les conditions d'ancienneté de 15 ans, ou leur conjoint survivant, bénéficient d'un tarif préférentiel pour leurs consommations de gaz et d'électricité. La différence entre les consommations facturées aux agents retraités et les consommations valorisées au prix de cession normatif est à la charge de l'employeur. Il s'agit donc d'un avantage postérieur à l'emploi.

L'engagement du Groupe correspond à la valeur actuelle probable des consommations des agents, pendant leur période d'inactivité, valorisée au coût de revient unitaire des consommations net de la quote-part refacturée aux agents.

#### 8.8.2.6 INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

Les agents disposant de 15 ans d'activité dans le secteur des IEG bénéficient d'une indemnité de départ à la retraite. L'engagement provisionné par le Groupe correspond à la valeur actuelle nette probable des droits des agents statutaires au moment de leur départ à la retraite.

### 8.8.3 HYPOTHESES ACTUARIELLES

Le Groupe applique la recommandation 2003-R01 du CNC et comptabilise l'intégralité des engagements à prestations définies.

Ces engagements tiennent compte des salaires de fin de carrière, de l'âge de départ en retraite (en fonction des bonifications éventuelles liées au nombre d'enfants, la qualification des services...), des réversions aux ayants droits et des probabilités de présence et de survie des agents.

Le taux d'actualisation des passifs est de 1,5% au 31 décembre 2016 (2,5% en 2015), pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et des taux de marché sur des maturités équivalentes (15 ans).

L'impact à la hausse ou à la baisse de 25 points de base du taux d'actualisation sur le total des engagements est respectivement de -5,69% et de +6,24%. Le taux de rendement attendu des actifs externalisés sur les retraites est de 1,4% au 31 décembre 2016.

Depuis les comptes clos au 31 décembre 2012, le Groupe a choisi d'utiliser la possibilité offerte par la recommandation de lisser les écarts actuariels sur la maturité résiduelle des engagements postérieurs à l'emploi.

Evolution des provisions pour avantages au personnel :

- La variation des provisions tient compte de l'accroissement des services rendus au cours de l'exercice et de la couverture d'une partie des fonds de retraite.

### 8.8.4 PROVISIONS POUR GROS ENTRETIENS

Les provisions pour gros entretiens s'élèvent à 2,9 M€ au 31 décembre 2016 et comprennent principalement les provisions de la centrale de Chambière et des centrales hydrauliques.

Copie certifiée  
conforme à l'original

### 8.8.5 PROVISIONS POUR GARANTIES DONNEES AUX CLIENTS

Les provisions pour garanties données aux clients s'élèvent à 3,0 M€ au 31 décembre 2016 et correspondent aux engagements de maintenance en garantie totale d'installations de clients, principalement des sous-stations de chauffage urbain et des postes électriques.

### 8.8.6 AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES

Les autres provisions concernent principalement les provisions pour démantèlement et désamiantage pour 3,0 M€.

## 8.9 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

La décomposition de ces emprunts et dettes financières est la suivante :

	(en k€)	31/12/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Emprunts auprès des établissements de crédit		80 517	15 653	(8 624)	87 547
Autres dettes financières		-	3 100	-	3 100
Intérêts courus		162	206	(12)	356
<b>Sous-total</b>		<b>80 679</b>	<b>18 958</b>	<b>(8 635)</b>	<b>91 003</b>
Concours bancaires		9 175	8	(5 545)	3 638
<b>Total</b>		<b>89 854</b>	<b>18 967</b>	<b>(14 180)</b>	<b>94 641</b>

Au 31 décembre 2016, les emprunts auprès des établissements de crédit s'établissent à 87,9 M€ et se compose principalement :

- D'emprunts destinés à financer la construction d'une centrale biomasse (11,6 M€) ;
- D'emprunts souscrits sur 2014 afin de financer les prises de participations et l'augmentation de capital d'énergreen production suite au développement du groupe dans les énergies renouvelables (12,5 M€) ;
- D'emprunts souscrits sur 2016 afin de financer la construction d'un bâtiment à usage de bureaux (9,5 M€) et de financer la construction d'une turbine de cogénération (2,9 M€, en cours de décaissement) ;
- D'emprunts destinés à financer d'autres projets de développement dans les énergies renouvelables (51,4 M€).

Les autres dettes financières sont constituées de dépôts de garantie reçus dans le cadre de contrats de vente d'énergie

## 8.10 AUTRES DETTES

Echéancier	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
(en k€)				
Avances et acomptes reçus	18 475	18 475	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 402	38 331	71	-
Dettes sur immobilisations	1 248	1 215	33	-
Dettes sociales	14 608	14 608	-	-
Dettes fiscales	34 922	34 922	-	-
Autres dettes	35 623	35 623	-	-
Comptes de régularisation	5 677	5 677	-	-
<b>Autres dettes au 31 décembre 2016</b>	<b>148 955</b>	<b>148 851</b>	<b>104</b>	<b>-</b>

Copie certifiée  
conforme à l'original

**8.10.1 DETTES FISCALES ET SOCIALES**

	(en k€)	31/12/2016	31/12/2015
Personnel et comptes rattachés		8 742	7 500
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		5 867	5 503
Impôt sur les sociétés		472	1 233
Taxe sur la valeur ajoutée		14 823	13 837
Autres impôts, taxes et versements assimilés		19 627	11 522
<b>Total Dettes fiscales et sociales</b>		<b>49 530</b>	<b>39 595</b>

La progression de 9,9 M€ est due à :

- A l'augmentation des autres impôts et taxes (+8.1 M€) liée à la progression du chiffre d'affaires mais également à la constatation du rattrapage tarifaire ;
- A la hausse des charges de personnel (+1,6 M€), les effectifs groupe passant de 612 à 690 (hors personnel mis à disposition).

**8.10.2 AUTRES DETTES**

	(en k€)	31/12/2016	31/12/2015
Avances sur consommation		4 250	4 194
Charges à payer		1 038	1 315
Autres dettes		30 335	11 600
<b>Total Autres dettes</b>		<b>35 623</b>	<b>17 109</b>

Les autres dettes progressent de 19 M€ entre 2015 et 2016 en raison des appels de marges et soultes de cascading liées aux activités de couverture d'énergie d'UEM (+ 15 M€)

**9 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT****9.1 CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé de produits issus de :

- La vente d'énergies pour 236,8 M€ (183,7 M€ en 2015). Cette augmentation est liée notamment au développement d'énergem ainsi qu'à la hausse des ventes aux ELD partenaires dans le cadre d'énercom ;
- Prestations d'intégration fonctionnelle, contrats de maintenance et licences d'exploitation pour 49,0 M€ (44,0 M€ en 2015) ;
- Prestations de services en matière d'entretien de sous-stations de chauffage urbain et raccordement aux réseaux de chauffage urbain, de vidéocommunication et éclairage public, prestations liées à la vente d'électricité, ainsi que des ventes de certificats d'économie d'énergie pour 11,0 M€ (12,8 M€ en 2015) ;
- L'acheminement de l'électricité pour 8,4 M€ (4,8 M€ en 2015).

**9.2 ACHATS CONSOMMES****9.2.1 ACHATS D'ELECTRICITE****9.2.1.1 CLIENTS DU MARCHE LIBRE (76 M€)**

Les achats et ventes pour les clients ou producteurs du marché libre sont effectués via des transactions réalisées sur les marchés organisés ou en bilatéral. Chaque contrat de vente fait l'objet en parallèle de la signature d'une couverture spécifique en matière de sourcing.

Ce poste est en forte hausse par rapport à 2015 en lien avec la fin des tarifs réglementés Jaune et Vert (+ 59,0 M€ / réel 2015).

conforme à l'original

### 9.2.1.2 APPROVISIONNEMENT DES CLIENTS REGLEMENTES

Ces achats prennent en compte les achats à EDF, ainsi que les achats au titre de l'obligation d'achat (production biomasse, production hydraulique, biogaz, cogénération).

➤ Achats EDF pour 25,0 M€ :

Les achats à EDF sont effectués au tarif de cession, conformément au contrat signé le 15 décembre 2006, calé sur 4 périodes modulables.

➤ Autres achats pour 7,0 M€ :

Les achats d'électricité produite à partir de Biogaz sont réalisés conformément à l'arrêté du 3 octobre 2001 et suivant l'arrêté du 10 juillet 2006, fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par des installations qui valorisent des déchets ménagers (ou assimilés) en utilisant le biogaz de décharge et bénéficiant de l'obligation d'achat d'électricité.

Les achats d'électricité produite à partir de la biomasse sont réalisés conformément au décret du 10 mai 2011 et de l'autorisation d'exploitation du 25 février 2009 délivrée suivant le décret 2002-1434 du 4 décembre 2002, pour des installations produisant de l'électricité à partir de la biomasse, bénéficiant de l'obligation d'achat de l'électricité dans le cadre d'un appel d'offres CRE.

Les achats de production hydraulique sont réalisés conformément à la loi 2000-108 du 10 février 2000, relatif à la vente d'énergie électrique produite par des installations d'énergie hydraulique des lacs, cours d'eau et mers, et bénéficiant de l'obligation d'achat d'électricité.

Les achats d'énergie produite par une installation de cogénération sont réalisés conformément à l'arrêté du 23 août 2005 modifiant les conditions d'achat de l'énergie produite par les installations de cogénération et bénéficiant de l'obligation d'achat d'électricité.

Les achats de production photovoltaïque sont réalisés conformément à la loi 2000-108 du 10 février 2000, relatif à la vente d'énergie électrique produite par des installations d'énergie photovoltaïque et bénéficiant de l'obligation d'achat d'électricité.

Les achats de la production éolienne sont réalisés conformément à l'arrêté du 17 juin 2014 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie mécanique du vent implantées à terre.

L'augmentation des volumes liée aux températures plus froides par rapport à 2015 est compensée par la diminution des achats pour les clients Jaune et Vert désormais sourcés sur le marché. Les achats règlementés diminuent d'environ 20 M€ par rapport au réel 2015.

### 9.2.1.3 REVERSEMENT ACHÈMEMENT

La prestation d'acheminement s'élève à 45,0 M€.

### 9.2.2 ACHATS DE COMBUSTIBLE

Les combustibles stockés sont utilisés par les outils de production situés sur les sites de Metz-Chambière et Metz-Est.

La centrale biomasse a fonctionné sur une saison complète de chauffe en 2016, soit une consommation bois de 5,4 M€.

Les consommations de charbon sont stables par rapport à l'année passée à 0,8 M€.

## 9.3 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

	(en k€)	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts comptes à terme		1 163	1 466
Autres intérêts et produits assimilés		1 536	221
Produits des autres valeurs mobilières		-	1
<b>Produits financiers</b>		<b>2 699</b>	<b>1 688</b>
Intérêts et charges assimilées		(3 051)	(3 136)
<b>Charges financières</b>		<b>(3 051)</b>	<b>(3 136)</b>
<b>Charges et produits financiers</b>		<b>(352)</b>	<b>(1 448)</b>

Le résultat financier à (0,4) M€ est principalement composé :

Copie certifiée  
conforme à l'original

- Des intérêts des comptes à terme : 1,2 M€ ;
- Des produits sur ventes à terme : 1,1 M€ ;
- Des intérêts d'emprunts : (3,1) M€.

## 9.4 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

	(en k€)	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		383	920
Reprise provisions et dépréciations		498	751
Quote-part des subventions d'investissement		275	233
Produits de cession d'éléments d'actifs		2	24
Autres produits exceptionnels		1 739	-
Transfert de charges exceptionnelles		-	2 666
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>2 897</b>	<b>4 593</b>
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		(686)	(554)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(635)	(473)
Dotations aux provisions		(886)	(3 107)
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>(2 206)</b>	<b>(4 134)</b>
<b>Charges et produits exceptionnels</b>		<b>691</b>	<b>459</b>

En 2016, le résultat exceptionnel résulte principalement de :

- La constatation de provision pour litige pour 800 k€ chez UEM ;
- D'un produit exceptionnel de 1,7 M€ principalement lié au surdividende d'efluid pour 1,6 M€.

Sur l'exercice 2015, il se composait essentiellement :

- D'une dépréciation d'une turbine à gaz à hauteur de la différence entre sa valeur nette comptable au 31 décembre 2016 et les cash flows futurs dégagés soit 2,7 M€. La fin du mécanisme de capacité transitoire d'une part et les incertitudes concernant notamment la mise en place du marché de capacité liée à la remise en cause par l'Union Européenne de ce mécanisme d'autre part, ont entraîné la réalisation d'un test de dépréciation de la Turbine à gaz. La projection des cash flows futurs montre qu'en l'état, il n'est pas possible d'obtenir une rentabilité de cet outil à partir de 2017 en tant qu'outil de production d'électricité autonome. La provision constatée au 31 décembre 2016 tient compte de ce risque ;
- D'une indemnité d'assurance dans le cadre de la prise en charge d'un sinistre intervenu sur un outil de production fin 2012 pour 2,5 M€ ;
- D'un accord transactionnel dans le cadre d'un litige sur un outil de production en 2011 pour 1,0 M€.

## 9.5 IMPOTS SUR LES RESULTATS

Le Groupe a opté pour le régime de l'intégration fiscale. A compter du 1er janvier 2016, le périmètre du groupe d'intégration fiscale composé des sociétés UEM SAEML (société mère) et énergem SAS a été élargi en intégrant les sociétés URM SASU et énergreen production SASU. La convention d'intégration fiscale prévoit un principe de neutralité fiscale pour les filiales concernées.

Le Groupe Les Centrales de Lorraine, a également opté pour le régime de l'intégration fiscale. Le périmètre d'intégration fiscale est constitué des sociétés Les Centrales de Lorraine, IPER EOL Baronville Destry, IPER EOL ESTL et IPER EOL Thicourt. La convention d'intégration fiscale prévoit un principe de neutralité fiscale pour les filiales concernées.

Copie certifiée  
conforme à l'original

**9.5.1 CHARGE D'IMPOT**

	(en k€)	31/12/2016	31/12/2015
Impôts courants		(11 879)	(11 825)
Impôts différés		(1 048)	527
<b>Total impôts</b>		<b>(12 927)</b>	<b>(11 297)</b>

**9.5.2 PREUVE D'IMPOT**

	(en k€)	31/12/2016	31/12/2015
Résultat avant impôt		31 548	32 086
Impôt théorique à 34,43%		(10 862)	(11 047)
Impôt réel		(12 927)	(11 297)
<b>(Charge) / Produit d'impôt à expliquer</b>		<b>(2 065)</b>	<b>(250)</b>
Différences permanentes		(714)	(1 276)
Déficit de la période		9	(92)
Crédits d'impôt		1 327	1 106
Différences de taux (*)		(2 687)	-
Autres		-	12
<b>(Charge) / Produit d'impôt expliqué(e)</b>		<b>(2 065)</b>	<b>(250)</b>

(\*) La loi de finance pour 2017 prévoit un changement du taux d'impôt sur les sociétés à partir de 2020 (28,92 % incluant la contribution additionnelle de 3,3%). Ce changement de taux a conduit le Groupe à recalculer les impôts différés sur les provisions pour avantages postérieurs à l'emploi soit un impact de (2,7) M€.

Sur l'exercice 2016, les différences permanentes sont constituées principalement :

- De la contribution additionnelle sur les dividendes versés : (0,7) M€ ;
- Des amortissements des immobilisations incorporelles relatives à l'« obligation d'achat » : (0,3) M€ ;
- De la quote-part relative aux frais de gestion sur 1% des dividendes versés : 0,3 M€ ;
- Des dons : (0,1) M€.

**10 AUTRES INFORMATIONS****10.1 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant.

**10.2 ENGAGEMENTS FINANCIERS****10.2.1 ENGAGEMENTS LIES AUX CERTIFICATS D'ENERGIE**

Depuis la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, l'Etat fixe, pour chaque société concernée par ce mécanisme, un quota de certificat d'économie d'énergie à obtenir au cours d'une période triennale, la troisième période allant de 2015 à 2018.

Deux voies sont possibles pour obtenir des certificats d'économie d'énergie :

- Mettre en œuvre des actions qui donnent droit à des certificats d'économie d'énergie ;
- Acheter des certificats d'économie d'énergie à d'autres acteurs.

Si l'objectif de certificat d'économie d'énergie n'est pas atteint, une pénalité de 2 c€/kWh manquant est versée au Trésor Public, à l'issue de la période triennale.

Copie certifiée  
conforme à l'original

A la clôture de l'exercice 2016, les objectifs ayant été atteints, aucune pénalité n'a donc été provisionnée dans les comptes du Groupe :

Situation au 31 décembre 2016	Période triennale en kWh cumac
Obligation d'économies d'Énergie prévisionnelle	600 000 000
Obligation au titre des certificats de précarité	200 000 000
Certificats obtenus (classiques)	748 886 032
Certificats obtenus (précarité)	47 171 889
Certificats attendus (classiques)	335 916 026
Certificats attendus (précarité)	58 571 978
Certificats acquis auprès de tiers	-
Certificats cédés auprès de tiers	650 000 000
<b>Soit un excédent prévisionnel de certificats de</b>	<b>390 545 925</b>
<b>Soit une provision constituée à la clôture de</b>	<b>-</b>

#### 10.2.2 ETAT DES DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

	31/12/2016		31/12/2015	
	Montants des dettes garanties par des sûretés réelles (en k€)	Montants des sûretés réelles	Montants des dettes garanties par des sûretés réelles	Montants des sûretés réelles
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	43 760	43 760	46 727	46 727
<b>Total</b>	<b>43 760</b>	<b>43 760</b>	<b>46 727</b>	<b>46 727</b>

#### 10.2.3 OPERATIONS DE VENTE A TERME

Au 31 décembre 2016, les engagements d'UEM s'élèvent à 151,7 M€ (pour des contrats à terme de marché ou de gré à gré) en contrepartie des opérations de ventes aux clients ayant exercé leur éligibilité.

La variation de juste valeur de marché au 31 décembre 2016 des contrats à terme d'électricité en OTC et sur le marché EEX s'élève à (17,9) M€, cette variation étant compensée par une juste valeur positive sur les ventes physiques d'électricité couvertes.

#### 10.2.4 ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

	31/12/2016	31/12/2015
(en k€)		
<b>Engagements hors bilan donnés</b>		
Avals, cautions et garanties données groupe	7 363	4 465
<b>Total</b>	<b>7 363</b>	<b>6 572</b>
<b>Engagements hors bilan reçus</b>		
Avals, cautions et garanties reçus groupe	11 646	4 465
<b>Total</b>	<b>11 646</b>	<b>5 815</b>

Copie certifiée  
conforme à l'original

Les engagements donnés sont majoritairement des engagements émis par des organismes bancaires ou affiliés pour le compte d'UEM en faveur de tiers.

Les engagements reçus sont majoritairement des garanties reçues de la part d'organismes bancaires ou affiliés pour le compte de fournisseurs.

### 10.3 EFFECTIFS

L'effectif des sociétés consolidées par intégration globale est le suivant au 31 décembre 2016 :

Effectif moyen ventilé par catégories (ETP)	2016			2015		
	Personnel salarié		Personnel mis à disposition de l'entreprise	Personnel salarié		Personnel mis à disposition de l'entreprise
	Statutaire	Non statutaire		Statutaire	Non statutaire	
Cadres	167	1	4	149	1	6
Agents de maîtrise et techniciens	360	3	40	346	6	21
Employés et ouvriers	128	31	25	124	24	20
<b>Total</b>	<b>655</b>	<b>35</b>	<b>69</b>	<b>588</b>	<b>24</b>	<b>25</b>

### 10.4 HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le tableau ci-dessous présente le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes au sein du groupe, ventilé entre leur mission principale et leurs missions de conseils et de prestations de services :

	Total	
	(en k€)	
	2016	2015
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>		
- Mère - UEM SAEML	63	62
- Filiales intégrées globalement	98	103
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes</b>		
- Mère - UEM SAEML	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-
<b>Total</b>	<b>161</b>	<b>165</b>

Copie certifiée  
conforme à l'original

# Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés



**KPMG AUDIT EST**  
Espace Européen de l'Entreprise  
8 avenue de l'Europe  
CS 80039 Schilligheim  
67013 Strasbourg Cedex  
France

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
3 rue Thomas Edison  
57070 Metz  
France

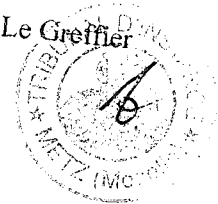
**pwc**

DEPOSE AU GREFFE DU RCS

Le

17 B 4715  
11 JUL. 2017

Le Greffier



**UEM SAEML**

**Rapport des commissaires aux comptes sur les  
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016  
UEM SAEML  
2 place du Pontiffroy - 57000 Metz

Référence AMG/JS

Copie certifiée  
conforme à l'original



**KPMG AUDIT EST**  
Etablissement de l'Entreprise  
8 avenue de l'Europe  
CS 50033 St. Ilgen  
67013 Strasbourg Cedex  
France

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
9 rue Thérèse Fidiar  
57010 Metz  
France



## **UEM SAEML**

**Siège social :** 2 place du Pontiffroy - 57000 Metz  
**Capital social :** 20.000.000 €

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2016**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur

- le contrôle des comptes annuels de la société UEM SAEML tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Copie certifiée  
conforme à l'original



UEM SAEML  
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2016

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Estimations comptables :

- Votre société constitue des provisions pour renouvellement. La note 5.7 « Passifs liés aux biens en concession » de l'annexe expose les hypothèses retenues pour l'évaluation de ces provisions pour renouvellement. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et vérifier par sondage les calculs effectués par la société.
- La note 5.8.2 « Provisions pour engagements envers le personnel postérieurs à l'emploi » de l'annexe expose notamment la méthode et les hypothèses retenues dans le cadre de la valorisation des engagements sociaux. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour et vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Metz, le 6 juin 2017

Metz, le 6 juin 2017

KPMG Audit Est

PricewaterhouseCoopers Audit

Sylvain Weber  
Associé

Jean-Luc Cacciato  
Associé



**KPMG AUDIT EST**  
Espace Européen de l'Entreprise  
9 avenue de l'Europe  
CS 50035 Sot. L'ghem  
67018 Strasbourg Cedex  
France



**PricewaterhouseCoopers Audit**  
3 rue Thomas Edison  
57070 Metz  
France

**UEM SAELM**

**Rapport des commissaires aux comptes sur les  
comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2016  
**UEM SAELM**  
2 place du Pontiffroy - 5700 Metz

Référence : AMG/JS

Copie certifiée  
conforme à l'original



**KPMG AUDIT EST**  
Espace Européen de l'Entreprise  
9 avenue de l'Europe  
CS 60033 Schilshardt  
57013 Stasbourg Cedex  
France

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
3 rue Thomas Edison  
57070 Metz  
France



## **UEM SAELM**

Siège social : 2 place du Pontiffroy - 5700 Metz  
Capital social : 20.000.000 €

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société UEM SAELM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **1 Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

  
Copie certifiée  
conforme à l'original



UEM SAELM  
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés  
Exercice clos le 31 décembre 2016

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants

- Votre société constitue des provisions pour renouvellement. La note 8 7.2 « Provision pour renouvellement » de l'annexe expose les hypothèses retenues pour l'évaluation de ces provisions. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et vérifier par sondage les calculs effectués par la société.
- La note 8 8.2 « Provisions pour engagements envers le personnel postérieurs à l'emploi » de l'annexe expose notamment la méthode et les hypothèses retenues dans le cadre de la valorisation des engagements sociaux. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour et vérifié le caractère raisonnable de ses estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.


Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

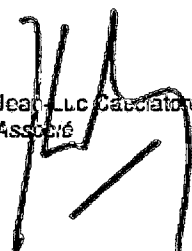
Metz, le 6 juin 2017

Metz, le 6 juin 2017

KPMG Audit Est

PricewaterhouseCoopers Audit

  
Sylvain Weber  
Associé

  
Jean-Luc Gauciatore  
Associé